

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2018

Bureau

Présidente : Mme Nathalie VERGAIN
Vice-président e : Mme Olga VILLARRUBIA
Secrétaire : Mme Céline ROSSELET
Membres : M. Christian FLURY, M. Thierry AESCHBACHER

Sont présents :

M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, Mme Jeanne BENCKER, M. Thierry BRUNIER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Alain MATHIEU, M. Eric MAUGUÉ, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Steeve RAY, M. Kevin REICHENBACH, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Muharrem TEMEL, M. Martial VAN DER LINDEN, Mme Nathalie VERGAIN, Mme Olga VILLARRUBIA, M. Cédric VINCENT

Excusés :

M. Thierno BARRY, Mme Vally CARTER, M. Christian FLURY, Mme Bénédicte MARMY

Assistent à la séance : M. Damien BONFANTI, Maire
M. Stéphane LORENZINI, M. Frédéric RENEVEY,
Conseillers administratifs
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Prestation de serment de M. Hüseyin TEMEL (Les Verts), en remplacement de Mme Sandrine GILLIERON, démissionnaire
- 2) Approbation de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{ER} mars 2018
- 4) Communications du Bureau
- 5) Communications du Conseil administratif
- 6) Propositions du Conseil administratif
- 7) Présentation des comptes 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

- 8) Projets de délibération du Conseil administratif**
- a) Création de trois éco-points enterrés dans le quartier des Verjus et école en Sauvy – Crédit d’investissement (Fr. 498’000.--) (138-18.04) **p. 1105** **Entrée en matière**
- b) Route du Pont-Butin – Réhabilitation des collecteurs – Crédit d’étude (Fr. 97’000.--) (139-18.04) **p. 1106** **Entrée en matière**
- c) Quartier des Semailles – Réseau d’assainissement public – Réalisation de collecteurs EC/EU et bassin de rétention – Crédit d’investissement (Fr. 7’985’000.--) (140-18.04) **p. 1107** **Entrée en matière**
- d) Mairie de Lancy – Rénovation du bâtiment – Crédit de construction (Fr. 2’395’000.--) (141-18.04) **p. 1108** **Entrée en matière**
- 9) Commission des travaux et constructions – Séance du 5 mars 2018**
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
Commission des finances et du logement –
Séance du 12 mars 2018 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT
- a) Ecole du Plateau – Crédit d’étude et d’investissement (Fr. 16’200’000.-) (134-18.03) **p. 1108** **Arrêté**
- b) Construction d’un bâtiment locatif et d’une crèche – Périmètre chemins du Bac, des Maisonnettes et avenue Louis-Bertrand – Crédit d’étude (Fr. 470’000.--) (136-18.03) **p. 1112** **Arrêté**
- 10) Commission de l’aménagement du territoire –**
Séance du 14 mars 2018 - Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
 Résolution « Pour une planification stratégique communale de quartier dans le secteur Morgines-Caroline-Pralée » **p. 1116** **Vote**
- 11) Motion « Pour une planification stratégique communale de quartier dans le secteur Morgines-Caroline-Pralée »** **p. 1119** **Motion**
- 12) Commission des travaux et constructions - Séance du 26 mars 2018**
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
 Espaces publics Léman Express (CEVA) – Place de Lancy-Bachet – Crédit d’investissement (Fr. 3’491’526.--) (135-18.03) **p. 1131** **Arrêté**
- 13) Commission des travaux et constructions –**
Séance du 4 septembre 2017 - Rapporteur : Mme Nancy RUERAT
 Terrain d’aventure du Petit-Lancy – Présentation de l’avancement des études et des variantes agrandissement-rénovation/démolition **p. 1133** **Vote**
- 14) Commission des sports - Séance du 20 février 2018 -**
Rapporteur : M. Yannick HANIFI
- a) Fondation des Evaux **p. 1135** **Information**
- b) Audition du club de cricket Club lancé XI Stars **p. 1136** **Information**
- c) Point de situation sur le projet conjoint avec l’Institut Florimont de réalisation d’une halle sportive au stade de Lancy-Florimont **p. 1136** **Information**
- d) Bilan chèque sports **p. 1137** **Information**
- e) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

- 15) **Commission de l'administration et des affaires économiques –
Séance du 26 février 2018 - Rapporteur : M. Bruno REOLON**
- a) Viaduc des Grandes-Communes – Construction d'espaces artisanaux p. 1139 Information
 - b) Mouvements d'entreprises à Lancy – Surfaces administratives, y compris le secteur Pont Rouge – Point de situation p. 1139 Information
- 16) **Commission des travaux et constructions - Séance du 5 mars 2018 -
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**
Divers
- 17) **Commission de la sécurité - Séance du 6 mars 2018 -
Rapporteur : M. Christian HAAS**
- a) Liens entre police municipale et TSHM p. 1140 Information
 - b) Présentation du corps des sauveteurs de Lancy et de leur nouvelle cheffe p. 1141 Information
 - c) Protection civile – Présentation du domaine « Assistance » p. 1141 Information
 - d) Divers
- 18) **Commission sociale - Séance du 13 mars 2018 -
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**
- a) Etat des lieux des crèches et du groupement des garderies et jardins d'enfants p. 1142 Information
 - b) Passage de témoin au service des affaires sociales (SAS) p. 1143 Information
 - c) Divers
- 19) **Commission d'exploitation du stade Lancy-Florimont
Séance du 20 mars 2018 - Rapporteur : M. Yves PAGE**
- a) Situation actuelle de l'exploitation du stade p. 1144 Information
 - b) Projets futurs p. 1144 Information
 - c) Divers Information
- 20) **Commission du développement durable – Séance du 21 mars 2018
Rapporteur : Mme Martine CASUTT**
- a) Gestion des tags p. 1145 Information
 - b) Espaces verts et reconversion bio p. 1146 Information
 - c) Développement du pôle « nature » du parc Navazza-Oltramare p. 1146 Information
 - d) Divers
- 21) **Commission des sports - Séance du 27 mars 2018 -
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI**
- a) Audition du Geneva skate Museum p. 1147 Information
 - b) Présentation du contrat de prestation du skateplaza Lancy p. 1148 Information
 - c) Situation financière du Lancy Handball club p. 1148 Information
 - d) Divers
- 22) **Propositions individuelles et questions** p. 1149
- 23) **Questions du public** Annexe

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Mme VERGAIN : Mesdames et Messieurs, avant d'ouvrir cette séance, je tenais à féliciter tous les candidats qui ont fait campagne pour représenter notre commune au sein du parlement cantonal et bravo à celles et ceux qui ont été élus.

Dans la catégorie « carnet rose » du Conseil municipal, je tiens à féliciter Mme MARMY, qui a mis au monde le 14 avril une jolie petite Olivia.

L'assemblée applaudit.

Je salue la présence de M. BONFANTI, Maire, de MM. RENEVEY et LORENZINI, Conseillers administratifs, de Mme DE GARRINI, Secrétaire générale, de Mme CRISAFULLI, secrétaire du Conseil municipal, des chefs des différents services communaux, chers Collègues et cher public.

J'ouvre cette séance ordinaire du jeudi 19 avril 2018.

J'excuse l'absence de M. BARRY, de Mme CARTER, de M. FLURY et bien évidemment de Mme MARMY. J'excuse aussi le retard de M. COUTO.

1) PRESTATION DE SERMENT DE M. HUSEYIN TEMEL (Les Verts), en remplacement de Mme Sandrine GILLIERON, DEMISSIONNAIRE

Mme VERGAIN : je cède la parole à notre Secrétaire pour la lecture de la lettre du service des votations et élections.

Mme ROSSELET :

« Madame, Monsieur,

Pour faire suite à la démission de Madame Sandrine GILLIERON du Conseil municipal de Lancy, nous vous informons que Monsieur Hüseyin TEMEL accepte la fonction de conseiller municipal de votre commune.

En conséquence, et conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, nous vous prions de procéder à son assermentation lors de la prochaine séance plénière du Conseil municipal.

Nous vous saurions gré d'informer le service de la surveillance des communes (SSCO) de la prestation de serment effective de l'intéressé.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

*Joséphine Aloia
Adjointe au chef de service »*

Mme VERGAIN : j'invite l'assemblée à se lever et M. TEMEL à venir devant nous.

L'assemblée se lève.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Mme VERGAIN : M. TEMEL, après la lecture de la formule de serment, je vous demanderai de lever la main droite et de jurer ou de promettre.

« *« Je jure ou je promets solennellement :*

d'être fidèle à la République et canton de Genève ;

d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;

de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer ».

M. TEMEL : je le promets.

Mme VERGAIN : félicitations et bienvenue.

L'assemblée applaudit.

2) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. CLEMENCE : j'ai une modification par rapport à la motion qui figure au point 13) Pour une planification stratégique communale de quartier dans le secteur Morgines-Caroline-Pralée. Nous proposons de la mettre à la suite du point 10 qui concerne le rapport de la Commission de l'aménagement et nous retirons par la même occasion la résolution qui figure à l'ordre du jour puisqu'il s'agit du même texte.

Mme VERGAIN : nous votons sur cette proposition de passer le point 13 au point 11.

Vote accepté à l'unanimité.

Mme VERGAIN : nous passons au vote de l'approbation de l'ordre du jour modifié.

Vote accepté à l'unanimité.

3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} MARS 2018

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Mme VERGAIN : nous avons une lettre concernant le projet d'aménagement et de construction du centre paroissial de St-Marc. Au vu de l'urgence du sujet, on l'a transférée à tous les Conseillers municipaux, j'espère que vous avez pu en faire bonne lecture.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018**5) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

M. BONFANTI : je n'ai pas de communications.

M. RENEVEY : vous avez trouvé sur vos tables deux petits feuillets, le premier concerne les 40 ans du TALV (Terrain d'aventure Lancy-Voirets) où vous êtes toutes et tous cordialement bienvenus. Vous avez reçu également un flyer d'Urban training, je sais que certains d'entre vous connaissent déjà pour l'avoir déjà pratiqué ; j'encourage aussi ceux qui ne connaissent pas d'essayer.

M. LORENZINI : de nombreux flyers sur vos places ce soir, avec la programmation culturelle du printemps, à savoir Mai au parc, une exposition à la Ferme de la Chapelle, à la suite de Mai au parc le festival Poussière du monde qui restera un peu plus longtemps au sein du parc Bernasconi, la fête de la danse qui est un volet qui se déroulera à la salle communale du Petit-Lancy début mai, la bibliothèque de Lancy, on en a parlé en commission, qui fête cette année ses 50 ans d'histoire et qui a une programmation spécifique dans ce cadre. Vous avez également la kermesse du Muguet qui vous accueillera le premier week-end du mois de mai.

6) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. BONFANTI : il s'agit du projet de Genève Montagne. Les représentants de Genève Montagne ont pu avancer sur les demandes qui avaient été formulées tant au Conseil municipal qu'au Conseil administratif.

Nous souhaitons donc revenir avec ce projet et le présenter à la Commission du développement durable du 2 mai 2018. Les documents vous seront transmis le plus rapidement possible, ils sont en cours de finalisation.

Nous souhaitons aussi qu'un vote de principe soit réalisé par rapport à ce projet qui vous sera présenté en Commission du développement durable qui sera ouverte à l'ensemble du Conseil municipal.

Mme VERGAIN : vous voulez faire le vote de principe à l'issue de la commission ?

M. BONFANTI : il y aura un préavis donné par la Commission et ensuite un vote de principe en plénière.

7) PRESENTATION DES COMPTES 2017

M. LORENZINI :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2017 de notre Ville.

En regard d'un bénéfice budgété de Fr. 622'000.--, les comptes 2017, qui ont été audités, sont bouclés avec un excédent de revenus de **Fr. 10'642'052.39.**

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Essentiellement lié à la fiscalité, ce résultat conjugue plusieurs éléments qui vous sont expliqués en détail ci-après.

Confirmée par le Département des Finances, la production estimée de l'impôt des personnes morales portée aux comptes 2017 a bondi de plus de 300% par rapport à 2016. La fin d'un allègement fiscal, qui avait été octroyé pour une période de 10 ans à une société sise sur notre territoire, en est la principale raison. Par rapport au budget, l'écart positif se monte à Fr. 12.8 millions, dont Fr. 9.2 millions de correctifs estimés pour 2016. En regard des chiffres qui s'appuient sur des productions d'impôts estimées, une solide provision à hauteur de 30% a été portée aux comptes 2017, pour couvrir le risque élevé d'estimation.

Les charges de la nature 31 "biens, services et marchandises" présentent à nouveau un important disponible, de l'ordre de Fr. 3.3 millions cette année, représentant un non-dépensé d'environ 12% par rapport au budget.

Enfin, les comptes 2017 intègrent un amortissement complémentaire de Fr. 2.5 millions, tel qu'accepté par délibération de votre Conseil le 14 décembre 2017, et portant sur le crédit relatif à la participation communale au coût des travaux pour la réalisation de la couverture de la tranchée couverte des Palettes.

La part à financer pour les investissements du patrimoine administratif, en incluant l'amortissement complémentaire, s'élève à Fr. 15.83 millions, contre Fr. 15.15 millions prévus au budget. Au niveau des dépenses, en excluant l'achat de la parcelle ex-Aubert de Fr. 7 millions, qui n'était pas budgété cette année, on constate que 77% de la planification s'est concrétisée.

Quant au résultat net des immeubles du patrimoine financier, il se situe plus ou moins dans la cible, avec un léger écart défavorable de 5%, soit Fr. -433'000.-. Les dépenses d'investissement du patrimoine financier se sont quant à elles élevées à Fr. 5 millions.

La dette communale a passé de Fr. 150'000'000.- à Fr. 172'000'000.- en fin d'année, essentiellement pour financer le volume substantiel des investissements et l'achat de la parcelle ex-Aubert, ainsi que pour couvrir le remboursement à l'Etat de Fr. 5 millions relatif au solde de la fiscalité 2016 en notre défaveur en compte courant. Conséquence du faible niveau des taux, la charge d'intérêts est en baisse, le taux moyen de la dette s'établit à 0.64% au 31 décembre 2017.

Les revenus, sans les immeubles, atteignent Fr. 122.68 millions, alors que le budget prévoyait un total de Fr. 108.01 millions, soit un écart positif de Fr. 14.67 millions.

Le total des charges, sans les immeubles, s'inscrit à Fr. 119.20 millions alors que le budget prévoyait un total de Fr. 114.98 millions, soit un dépassement net de Fr. 4.22 millions.

Alors que le résultat net des immeubles s'élève à Fr. 7.16 millions, et compte tenu de ces éléments, l'excédent de revenus total s'élève à Fr. 10,64 millions.

Pour mieux comprendre ce résultat, voici sa décomposition en écarts en partant du résultat net du budget 2017 :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

En millions de francs

Résultat net du budget 2017	0.62
<u>Ecarts sur les charges</u>	
Disponible sur le poste "biens, services et marchandises" (P.A.)	3.31
Disponible sur la rubrique amortissements du patrimoine administratif	0.37
Amortissement complémentaire	-2.50
Augmentation de provision sur le risque d'impôt estimé des PM	-5.46
Autres écarts sur les rubriques de charges, net	0.06
<u>Ecarts sur les revenus</u>	
Impôts, fonds de péréquation et TPC	14.50
Autres écarts sur les rubriques de revenus, net	0.17
<u>Ecart sur le résultat des immeubles du P.F.</u>	-0.43
Résultat final 2017	<u>10.64</u>

Nous allons maintenant examiner plus en détail les comptes 2017 avec les différentes rubriques qui les composent :

1. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

1.1. LES REVENUS

En tenant compte du résultat net du patrimoine financier de Fr. 7.16 millions, les revenus s'élèvent à Fr. 129.84 millions contre Fr. 106.88 millions aux comptes 2016, et Fr. 115.61 millions au budget 2017. L'écart favorable par rapport aux comptes 2016 est de Fr. 22.96 millions ou de +21.5 %.

L'essentiel des revenus de notre collectivité provient du produit de l'impôt communal. La production brute de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques évolue de la manière suivante :

AUX COMPTES 2016	63.91 mios	(- 12.76 %)
AUX COMPTES 2017	73.14 mios	(+ 14.44 %)
AU BUDGET 2017	71.87 mios	
AU BUDGET 2018	67.49 mios	

En se basant sur les chiffres fournis par l'Administration fiscale cantonale (AFC), la production brute globale des personnes physiques est en augmentation de 14.4% par rapport aux comptes 2016. Et si nous comparons l'impôt estimé entre les exercices fiscaux 2016 et 2017, net des correctifs des années précédentes, estimés ou notifiés, une hausse de 10.2% est constatée, essentiellement due à l'impôt à la source.

Les correctifs d'années antérieures s'élèvent à Fr. 2'500'000.--. A ce sujet, l'AFC nous renseigne : *"la production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimation, positifs ou négatifs, viennent alimenter les comptes. Ils intègrent les modifications apportées par l'AFC au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier bouclément à l'évaluation qui en est faite*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

lors du boucllement courant. Après 6 années d'estimations successives, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables. "

S'agissant de l'impôt communal (ICC) au barème ordinaire, l'AFC nous fournit conjointement les informations suivantes :

La production 2014, à ce jour, a été notifiée à raison de 97.2% et enregistre un écart positif en 2017 de Fr. 195'568.--.

La production 2015 a été notifiée à raison de 93.9%, et le solde est constitué d'estimations. Cette production enregistre un écart positif estimé en 2017 de Fr. 957'114.--.

La production 2016 a été notifiée à raison de 82.6%. On constate en 2017 également que le correctif total estimé est positif et se monte à Fr. 709'412.--.

L'estimation de la production 2017 montre une progression de Fr. 911'184.-- par rapport à l'exercice fiscal 2016, en tenant compte des correctifs inhérents à cet exercice, soit + 1.8%.

Quant à la perception de l'impôt à la source, son niveau est en corrélation avec la somme inscrite au budget. Toutefois, les chiffres portés en compte par l'AFC ont surpris. On se rappelle l'importante baisse constatée lors du boucllement des comptes 2016. Or, cet impôt, perçu directement et sans reliquat, nous a valu d'inscrire aux comptes 2017 un revenu de Fr. 18.65 millions, contre Fr. 12.89 millions une année auparavant.

Interpellée, l'Administration fiscale nous a fourni des éléments d'explication :

Le mode de comptabilisation de l'impôt à la source est assimilable à un principe de caisse. La perception brute 2017 est attribuée aux bénéficiaires selon une clé de répartition, basée sur la production de l'année 2016.

Pour l'année fiscale 2016, il est tenu compte de la différence entre la répartition fournie au boucllement 2016 et celle qui résulte de la production et de la perception au boucllement 2017. Ce mode de calcul est également appliqué sur les années fiscales antérieures.

Hormis pour 2017, les autres composantes contribuent plutôt négativement à la production de l'impôt à la source. Contrairement à la plupart des impôts, les taxations opérées à l'impôt à la source génèrent souvent une diminution d'impôt (rectification de taxation), voire une annulation de l'impôt avec transfert au rôle ordinaire (cas des quasi-résidents notamment). Concrètement, différents facteurs interfèrent sur les chiffres retenus :

- Prise en compte de la perception globale de l'année écoulée;
- Ajustement des taxations portées à valoir concernant les années fiscales précédentes;
- Approche qui a le désavantage d'être fortement dépendante du rythme de traitement des dossiers;
- Entre 2015 et 2017, importantes variations constatées pour la plupart des communes du canton en raison de ce phénomène;
- Introduction d'une nouvelle norme légale contraignante qui a ralenti le processus de taxation en 2015;
- Grande partie du retard comblé en 2016, qui a généré un recul marqué sur cet impôt;
- Taxations 2017 en augmentation, résultant d'une normalisation du rythme de taxation et stabilisation du nombre des quasi-résidents en 2016;
- Exercice de prévision extrêmement complexe, sans forcément de lien direct avec la conjoncture.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Globalement, en associant les impôts au barème ordinaire, sur les prestations en capital, l'impôt à la source et la reclassification des correctifs des exercices précédents, l'impôt 2017 des personnes physiques, par rapport à l'exercice fiscal 2016 ainsi corrigé, est en augmentation de Fr. 6.6 millions.

Au final, l'estimation globale 2017 portée en compte est de 1.8% supérieure à la production estimée au budget, soit Fr. +1.27 million.

La provision pour estimation de la production est restée inchangée, en prévision de la baisse substantielle du taux admissible dans le cadre du retraitement des soldes d'ouverture pour le passage au modèle MCH2 au 1^{er} janvier 2018.

L'impôt communal sur le bénéfice et le capital perçu auprès des personnes morales évolue quant à lui comme suit en termes de production brute :

AUX COMPTES 2016	5.09 mios	(- 43.82%)
AUX COMPTES 2017	21.59 mios	(+ 323.75%)
AU BUDGET 2017	8.79 mios	
AU BUDGET 2018	12.94 mios	

La production brute des personnes morales par rapport aux comptes 2016 est donc en forte augmentation, soit 324%. Les correctifs d'années antérieures sont positifs, de l'ordre de Fr. 9.2 millions pour l'exercice 2016 et Fr. 734'000.-- pour l'exercice 2015.

L'analyse de la production, en replaçant les correctifs des années antérieures dans leur exercice comptable respectif, nous indique que l'estimation de la production 2017, par rapport à l'estimation corrigée de 2016, est en nette baisse (- Fr. 5 millions - ou - 30.3%).

L'administration fiscale nous informe qu'afin d'anticiper les risques liés aux fluctuations d'estimation, un panel d'entreprises lui répond, deux fois par an, à des questions portant sur l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimation. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. Ainsi, le propre taux de croissance est appliqué à chaque entreprise du panel, sur la base des retours de questionnaire les plus récents. Pour les autres entreprises, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

La production estimée 2016 est basée sur 17% d'impôts notifiés. La production reflétée dans les comptes 2017 est constituée quant à elle de 100% d'estimation.

L'important correctif d'estimation sur l'année 2016, ainsi que la baisse de l'estimation sur la production 2017, résultent principalement des prévisions particulièrement fluctuantes émanant d'une importante société implantée sur la commune. Les chiffres fournis doivent être interprétés avec la plus grande prudence, avec un risque de volatilité élevé. C'est pourquoi, la provision a été portée à hauteur de 30% de la production globale.

Quant à la taxe professionnelle, les revenus se présentent comme suit :

AUX COMPTES 2016	7.44 mios	(- 15.46 %)
AUX COMPTES 2017	9.00 mios	(+ 20.91 %)
AU BUDGET 2017	8.20 mios	
AU BUDGET 2018	7.80 mios	

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Le résultat 2017 est constitué d'une part des déclarations basées sur les années 2015 et 2016, période de calcul pour la taxation 2017 d'une partie des groupes professionnels. L'autre source des revenus est composée des contribuables dont la taxation annuelle a été reconduite, basée sur les exercices 2014 et 2015.

L'excellent résultat en 2017 est la conséquence de trois facteurs principaux :

- Piloté par la Ville de Genève au nom de plusieurs communes, l'aboutissement d'un recours auprès d'une société, qui a été gagné, a permis d'établir plusieurs taxations rétroactives;
- La taxation 2017 d'une entreprise multinationale a substantiellement augmenté;
- En contrepartie, on déplore une détérioration de la taxation de deux grandes banques, notamment par la baisse du taux d'imposition des sociétés du groupe professionnel "banques et sociétés financières". Cet élément n'était pas connu lors des projections budgétaires.

Examinons plus rapidement d'autres sources de revenus :

- les revenus divers du patrimoine administratif s'élèvent à Fr. 5.96 millions, contre 10.65 millions en 2016. Cette rubrique recouvre entre autres les émoluments administratifs, les loyers des IEPA, les redevances d'utilisation et prestations de services (piscine, salles, cimetière, etc.), les ventes des cartes CFF et des repas dans les restaurants scolaires, les remboursements des assurances, ainsi que les encaissements des amendes. En 2016, l'utilisation de provisions fiscales excédentaires avait impacté le résultat global de cette rubrique.
- les loyers du patrimoine administratif atteignent la somme de Fr. 6.55 millions, contre Fr. 6.31 millions en 2016.
- le fonds de péréquation intercommunale nous procure Fr. 4.80 millions contre Fr. 5.14 millions au budget et Fr. 4.78 millions en 2016. Ce fonds est alimenté par 20% des recettes des personnes morales et est ensuite réparti entre les communes.
- les subventions allouées aux comptes de fonctionnement se montent à Fr. 384'500.--, contre Fr. 316'800.-- aux comptes 2016.
- les parts à des recettes ou contributions sans affectation totalisent la somme de Fr. 638'100.--, contre Fr. 551'200.-- aux comptes 2016. Cette rubrique regroupe la part en notre faveur du fonds de régulation de la LRT, la part des taxes versées par les Compagnies d'assurance incendie et le produit sur la taxe du CO2.
- le produit des intérêts et des participations du patrimoine administratif s'élève à Fr. 182'000.--.

1.2. LES CHARGES

Le total des charges s'élève cette année à Fr. 119.20 millions contre Fr. 105.24 millions en 2016, ce qui représente une augmentation de Fr. 13.96 millions, ou +13.3%.

Par rapport au budget 2017, les charges sont supérieures de Fr. 4.2 millions, ou + 3.67%.

Les postes essentiels des dépenses du patrimoine administratif sont les suivants, par ordre d'importance :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Charges de personnel : Fr. 27.35 millions aux comptes 2017, contre Fr. 26.75 en 2016. Le budget 2017 s'élevait à 27.30 millions, la rubrique est donc dans la cible.

Biens et services : Fr. 24.85 millions en 2017 contre Fr. 24.07 millions en 2016, soit une sensible hausse de Fr. 780'000.--. En regard d'un budget 2017 de Fr. 28.16 millions, on constate un disponible important sur les biens, services et marchandises de l'ordre de 11.7%, soit Fr. 3.31 millions.

Subventions : Fr. 21.90 millions en 2017 contre Fr. 20.49 millions en 2016, et Fr. 22.00 millions au budget 2017.

Amortissements du PA : Fr. 19.63 millions en 2017 contre Fr. 16.57 millions en 2016. Le budget 2017 s'élevait à Fr. 17.50 millions. Les comptes intègrent un amortissement complémentaire de Fr. 2.5 millions.

Dédommagements versés aux collectivités publiques : ce poste regroupe principalement les frais de perception de l'impôt et les participations aux frais du SIS, des Evaux, de l'ACG et du SIACG, ainsi que du GIAP et de la FASe : Fr. 12.46 millions en 2017 contre Fr. 10.59 millions en 2016 et Fr. 12.06 millions au budget 2017.

Contributions à d'autres collectivités : Fr. 5.52 millions en 2017 contre Fr. 4.59 millions en 2016, et Fr. 5.78 millions au budget 2017. Cette rubrique se compose principalement de la compensation financière versée aux communes frontalières.

Intérêts passifs : Fr. 1.06 million en 2017 contre Fr. 1.44 million en 2016. Le budget 2017 prévoyait la somme de Fr. 1.13 million, soit une économie de Fr. 69'000.--.

Amortissements du patrimoine financier : contre un budget de Fr. 1.05 million, ce poste totalise la somme de Fr. 6.43 millions aux comptes 2017.

Cette rubrique intègre l'ajustement de la provision fiscale pour le risque sur l'impôt estimé des personnes morales, qui a été portée à hauteur de 30% de la production, soit + Fr. 5.46 millions.

Elle comprend également les pertes sur débiteurs fiscaux, constituées des remises et irrécouvrables, ainsi que les imputations forfaitaires, selon les chiffres fournis par l'administration fiscale.

2. DETTE COMMUNALE

La dette communale a augmenté de Fr. 22 millions, passant de Fr. 150 millions au 31 décembre 2016 à Fr. 172 millions au 31 décembre 2017. On enregistre les mouvements suivants :

- a) remboursements de deux emprunts à long terme, arrivés à échéance, pour Fr. 11 millions
- b) amortissement partiel d'un emprunt, pour Fr. 1 million
- c) besoins en financements, quatre nouveaux emprunts pour un total de Fr. 34 millions, dont deux emprunts à court terme, renouvelables, totalisant Fr. 12 millions.

Le taux moyen de la dette s'est établi à 0.64 % au 31 décembre 2017, contre 0.97% une année auparavant.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2017, le Conseil municipal a voté 38 crédits d'investissements, pour la somme de :

- au patrimoine administratif Fr. 32,26 millions (dépenses brutes)
- au patrimoine financier Fr. 1,34 million (dépenses nettes)

soit un total de Fr. 33.60 millions

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, il convient de relever les objets financièrement les plus importants :

Les études, réalisation et construction de la promenade Nicolas-Bouvier et de la passerelle Tivoli-Quidort	Fr. 7.45 millions
L'achat de la parcelle 1652, ch. des Erables 17-19	Fr. 7.17 millions
La construction des collecteurs et du bassin de rétention au futur chemin des Mérinos (étude incluse)	Fr. 3.00 millions
La création du parc des Morgines, avec aménagements	Fr. 1.75 million
Les équipements intérieurs et les aménagements extérieurs nécessaires à l'achèvement de l'Espace Palettes	Fr. 1.72 million
La rénovation et les aménagements extérieurs des installations du Tennis Club des Fraisiers	Fr. 1.35 million
La construction de la route d'accès, des trottoirs, et d'un éco-point au chemin du Sapay (étude incluse)	Fr. 1.33 million

Parmi d'autres objets votés par votre Conseil, il faut relever également les dépenses engagées pour la réfection d'un terrain synthétique au stade des Fraisiers, le réaménagement du chemin du Gué sur son tronçon Pâquerettes-Chancy, ainsi que la participation communale à la création de la liaison routière L1 et L2 de Genève-Sud.

Au patrimoine financier, votre Conseil a accepté l'achat de la parcelle 217 à l'avenue du Petit-Lancy 62 pour Fr. 1.57 million, ainsi qu'un crédit supplémentaire de Fr. 685'000.-- pour la rénovation, en cours, du bâtiment sis ch. de Tressy-Cordy 3.

Les dépenses effectives

Les dépenses brutes effectives s'élèvent en 2017 à Fr. 43.39 millions, alors que la planification tablait sur un montant de Fr. 46.75 millions. Si l'on exclut l'achat de la parcelle 1652 (ex-Aubert) qui n'était pas planifiée en 2017, le volume des dépenses qui ne s'est pas concrétisé est de Fr. 10.53 millions, ou 23%.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

La répartition patrimoine administratif/patrimoine financier s'établit de la manière suivante :

- a) Fr. 38.39 millions pour le patrimoine administratif (PA), en regard d'un budget de Fr. 39.07 millions;
- b) Fr. 5.00 millions pour le patrimoine financier (PF), contre un budget de Fr. 7.68 millions.

Si l'on examine de plus près les différences entre les estimations et la réalité, on relève que les travaux de chaussée et collecteurs à l'avenue du Plateau n'ont pas débuté comme prévu en 2017. La pose de la couverture thermique à la piscine Marignac, ainsi que la création du parc des Morgines, sont repoussées en 2018.

Concernant le patrimoine financier, la réserve de Fr. 2 millions pour l'acquisition de parcelles n'a pas été utilisée.

Le montant dépensé de Fr. 43.39 millions a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr.	19.63 millions
Subventions et recettes diverses	Fr.	<u>3.12 millions</u>
Autofinancement avant résultat	Fr.	22.75 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 20.64 millions compensée par le résultat 2017. Au final, la dette augmente de 22 millions, en tenant compte des autres positions bilanciellles.

4. CONCLUSION

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de Fr. 10,64 millions en regard d'un résultat escompté de Fr. 622'000.--.

Ce résultat positif 2017 peut essentiellement s'expliquer par des reliquats d'impôts des années précédentes, une nette amélioration des recettes fiscales des personnes morales et des économies sur le budget de fonctionnement.

Voici quelques explications :

- Pour ce qui est de la fiscalité des personnes morales, comme j'avais eu l'occasion de vous l'annoncer le jour même de la présentation des comptes 2016, l'administration fiscale n'avait pas eu l'occasion d'anticiper dans ses prévisions la sortie de l'exonération fiscale d'un très gros contribuable. Ainsi le budget 2017 était sous-évalué et les comptes 2016 artificiellement bas ; l'impôt de cette société n'ayant pas été intégré car touché en 2017. Dans nos comptes 2017 se rajoute un reliquat pour la même société pour 2016. Il y a donc un double effet sur la hausse des recettes fiscales des personnes morales. Néanmoins, la taxation n'étant toujours pas finalisée, les chiffres se basant sur des acomptes provisionnels, nous avons par précaution et sur recommandation de l'Administration fiscale cantonale, intégré aux comptes une provision de 30% sur l'impôt des personnes morales.
- Pour ce qui est des personnes physiques et plus particulièrement de l'impôt à la source, le mauvais résultat de 2016 était lié à un regain d'activité des taxateurs qui en révisant les taxations font systématiquement baisser la taxation définitive des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

contribuables qui sont taxés à la source sur des barèmes ne tenant pas compte de leurs situations réelles (absence de prise en compte des changements de situation matrimoniale, naissances, charges exceptionnelles déductibles, revenus des conjoints plus faible que le calcul automatique du barème,...).

- Enfin nous constatons une nouvelle fois que le non dépensé sur la rubrique « biens, services et marchandises » est très important, plus de 3 millions, ce qui questionne sur la réalisation des budgets. Le nouveau plan comptable MCH2 qui a permis de diminuer drastiquement le nombre de comptes en procédant à des regroupements devrait permettre à l'avenir d'éviter de tels écarts qui in fine sont préjudiciables, car comme vous le savez, lors de l'élaboration des budgets les services doivent renoncer à des projets, voire couper dans des prestations pour nous permettre d'équilibrer ce dernier.

Ces explications vous montrent ô combien la situation de notre commune est saine, mais d'une grande fluctuation et que nos efforts doivent être poursuivis.

Au niveau des investissements, on remarquera que votre Conseil municipal a voté en 2017 pour Fr. 33,6 millions de crédits d'investissement à réaliser ces prochaines années, ceci marquant une nette reprise de ces derniers, ce qui était prévisible d'après la planification des investissements. Nous devons accompagner l'accroissement de notre population en réalisant des équipements publics et continuer à entretenir nos patrimoines administratif et financier.

En 2017, grâce à l'utilisation de notre bénéfice, la dette n'a augmenté finalement que de 22 millions. Il est à relever que le coût de notre dette n'a jamais été aussi faible avec un taux moyen de 0,64% et que, grâce à des emprunts à long terme, ce taux pourra être maîtrisé.

En tant qu'autorités, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements ou d'infrastructures publiques, de maintenir les prestations sociales et d'équilibrer notre budget. Par conséquent, nous devons stabiliser nos recettes fiscales, en particulier grâce à l'augmentation du nombre de contribuables et à l'implantation de nouvelles entreprises sur notre territoire, ce qui se confirme avec les annonces d'emménagement à Pont-Rouge.

En 2017, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance, même si les enjeux économiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont incertains. On relèvera également que de nombreuses incertitudes demeurent quant aux effets sur notre fiscalité communale suite à la mise en place de PF17 qui devrait être effectif plutôt en 2020. Mais avant tout, ce flou pourrait nous impacter directement, car nos gros contribuables nous rappellent à chaque entrevue à quel point ils ont besoin de stabilité fiscale pour défendre au niveau de leurs « board » la compétitivité et l'attrait de Genève au niveau mondial. N'oublions jamais que Lancy est très dépendante de quelques multinationales et que leur réorganisation, voire leur départ, auraient des conséquences catastrophiques. Notre dette augmentant sous le poids des indispensables investissements liés à l'agrandissement de notre commune et aux infrastructures, nous ne pourrions pas lui faire supporter des déficits de fonctionnement. La stratégie qui figure au plan quadriennal devra être poursuivie, mais adaptée pour tenir compte au mieux des effets de cette réforme fiscale, tout en ne péjorant pas la situation de nos habitants.

Nous devons également être attentifs à la gestion de notre dette. Il faut par exemple se rappeler que les investissements que nous réalisons pour nos réseaux de canalisations, la création de places publiques ou respectivement la construction d'écoles, sont pris en charge partiellement ou complètement par des fonds tels que le FIDU, le FIE ou le FIA, mais que ces derniers, trop sollicités, ne nous remboursent que sur plusieurs années (10 ans pour le FIDU,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

40 ans pour le FIA). Ceci a donc un impact direct sur notre dette. Néanmoins, cette dernière reste à un niveau acceptable surtout lorsqu'on la met en relation avec la valeur de nos patrimoines financier et administratif.

Malgré tout, cette saine situation autorise le Conseil administratif et votre Conseil à poursuivre les objectifs que nous nous sommes fixés, à savoir :

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population et notamment les efforts en matière de place d'accueil pour la petite enfance;
- poursuivre notre volonté de construire ou de collaborer à la construction de logements pour notre population ;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la commission des finances et du logement l'examen des comptes 2017, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du Service financier pour leur excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine AYMON, et son collaborateur direct M. Alexandre CHOQUET, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

8) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF**a) Création de trois éco-points enterrés dans le quartier des Verjus et école en Sauvy –
Crédit d'investissement (Fr. 498'000.--) (138-18.04)**

=====

M. BONFANTI : il s'agit de trois points de récupération dans le quartier des Verjus et le quartier des Semailles, plus précisément à l'école en Sauvy. Deux des points de récupération étaient prévus cette année, un ne l'était pas, celui de l'école en Sauvy. Etant donné que l'on va faire des travaux à cet endroit et qu'un bassin de rétention est prévu, nous souhaitons y construire le point de récupération cette année pour éviter d'avoir des travaux cette année et l'année prochaine.

C'est pour cela que nous vous proposons un renvoi à la Commission du développement durable, et des finances puisque nous avons un dépassement dû à ce point de récupération.

Mme VERGAIN : nous votons l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission du développement durable, puis des finances et du logement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 97'000.- en vue de l'établissement d'un avant-projet pour la réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et eaux usées situés sous la route du Pont-Butin, tronçon compris entre le Pont-Butin et la route de Chancy,*
2. *de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci,*
4. *en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti, au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*
5. *de prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 7206.46120.*

L'arrêté 138-18.04 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Quartier des Semailles – Réseau d'assainissement public – Réalisation de collecteurs EC/EU et bassin de rétention – Crédit d'investissement (Fr. 7'985'000.--) (140-18.04)

=====

M. LORENZINI : cette fois-ci, il s'agit d'un crédit d'investissement important pour presque Fr. 8 millions, qui concerne un large quartier situé à moitié dans une zone déjà construite, qui sera donc remboursé par le FIA selon les modalités sur 40 ans et sur l'autre moitié du périmètre dans un quartier en développement, le quartier des Semailles, où quatre plans localisés de quartier et un en étude vont se réaliser.

Ce projet est scindé en deux pour traiter différemment ces deux secteurs, avec chaque fois des canalisations et la création de bassins de rétention pour gérer un temps de latence pour le renvoi des eaux vers les collecteurs.

Il est proposé de renvoyer ce crédit qui s'élève à Fr. 7'985'000.-- à la Commission des travaux.

Mme VERGAIN : nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis Commission des finances et du logement.

M. MATHIEU : une petite question, est-ce que c'est le même bassin de rétention dont nous a parlé M. BONFANTI ?

M. LORENZINI : il y en a deux, celui-là et un près de la zone technique du Cimetière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018**d) Mairie de Lancy – Rénovation du bâtiment – Crédit de construction (Fr. 2'395'000.--)
(141-18.04)**
=====

M. LORENZINI : il s'agit d'un projet que vous avez déjà vu en crédit d'étude pour la rénovation du bâtiment dans lequel nous nous trouvons. La rénovation est présentée sous forme de différents groupes de travaux à réaliser, ceux qui étaient conformes au crédit d'étude initial, à savoir la rénovation de l'enveloppe, la toiture, les fenêtres et la ventilation ; et lors de cette étude, on a pu découvrir qu'il y avait probablement d'autres éléments à reprendre, comme une intervention au niveau de l'amélioration de la mobilité pour les personnes à mobilité réduite, notamment par la création d'un ascenseur conforme, et un autre bloc - celui qui a d'ailleurs été demandé par ce même Conseil municipal -, à savoir la rénovation, mise à jour, installation d'une sono et d'un système de vote dans cette salle du Conseil municipal.

Cela passe également aux travaux et aux finances.

Mme VERGAIN : nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission des travaux et constructions, puis des finances et du logement.

**9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 mars 2018
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – Séance du 12 mars 2018 -
Rapporteur : Mme Nancy RUERAT****a) Ecole du Plateau – Crédit d'étude et d'investissement (Fr. 16'200'000.--) (134-18.03)**
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Il s'agit d'un projet d'école situé au Plateau pour lequel un processus de concours de conception et de réalisation a été lancé. Les projets soumis englobaient les mandataires architectes et ingénieurs. L'avantage de travailler sous forme d'entreprise totale est que l'entreprise est engagée sur le coût et sur le délai. La première étape doit être opérationnelle pour la rentrée 2021.

Le projet permet une réalisation en deux étapes pour répondre au mieux aux besoins de la commune. La commune aura besoin dans un premier temps de 5 à 6 classes et si le quartier du Plateau se développe, il est prévu de construire la deuxième partie de l'école avec 8 nouvelles classes. L'entreprise totale Steiner SA a gagné le concours. L'école sera située le long de la route de St-Georges. Les arbres majeurs seront conservés.

La première partie englobera le parascolaire, le restaurant scolaire, la salle omnisports, un préau couvert, 8 classes, la salle des maîtres ainsi qu'une classe inclusive qui provient d'un partenariat avec la fondation Clair Bois. Une des maisons, propriété de la Ville de Lancy et située sur la parcelle, pourra être conservée afin de la mettre à disposition du concierge. Il est par contre prévu de démolir la deuxième afin d'agrandir éventuellement le préau avec une zone plus végétalisée. Seule la question des délais doit encore être traitée. Il est relevé que les deux maisons sont actuellement en mauvais état.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Au final, le mandataire retenu est parvenu à proposer un montant inférieur à 1 million par classe.

Quelques variantes sont encore proposées, dont une aurait un impact sur le montant du crédit demandé. Il s'agit de l'installation solaire photovoltaïque sur une partie du toit. Deux propositions sont faites : 1 à 135 kw pour un montant de Fr. 302'000.-- et l'autre à 143 kw pour Fr. 312'000.--. La première proposition est retenue car elle offre une auto-consommation de 42 %.

Concernant la possibilité de ne pas installer d'eau chaude dans les classes, ce qui permettrait d'économiser Fr. 90'000.-- dans la construction, elle est refusée par la commission.

Tous les partis représentés sont favorables à cette variante. La commission accepte à l'unanimité l'ajout de la variante "installation photovoltaïque" au projet pour un montant de Fr. 302'000.--.

La commission préavise favorablement à l'unanimité le crédit d'étude et d'investissement de Fr. 15'900'000.--.

Finalement, les commissaires préavisent à l'unanimité le crédit d'étude et d'investissement de Fr. 16'200'000.-- englobant la demande de crédit auquel on rajoute le montant pour l'installation photovoltaïque.

Mme RUERAT présente le sujet : Le crédit d'investissement passe devant la Commission des finances parce que le montant est légèrement supérieur à la planification financière. Il s'agit d'un projet d'ampleur et il convient que l'infrastructure réalisée soit de qualité, à la hauteur de ce qui a toujours été fait sur la commune.

Mais la particularité de ce projet est l'utilisation d'une procédure un peu différente. La procédure choisie est en quelque sorte de faire « deux en un ». Au fait, dès le début, il est demandé à une entreprise totale de se joindre à des architectes, des ingénieurs et des spécialistes pour présenter une offre complète. C'est l'offre de l'entreprise Steiner qui a été retenue.

Cette école est prévue pour être construite en deux étapes. Le développement immédiat du Petit-Lancy avec la construction du quartier de Surville va nécessiter prochainement 8 classes supplémentaires.

A plus long terme, il y aura besoin de 16 classes avec le développement du quartier du Plateau. Cette deuxième étape aura lieu probablement dans une dizaine d'années, mais l'idée est de ne pas garder 8 classes vides pendant cette période.

Concernant les différentes options qui ont été présentées, une seule est encore d'actualité, les autres options ont été intégrées dans le montant de l'offre de base, tel que le rangement sous les fenêtres et le rajout de l'eau chaude dans les sanitaires à l'étage.

Par contre, la Commission des travaux a validé à l'unanimité le principe de rajouter des panneaux photovoltaïques sur le toit, donc l'énergie produite sera utilisée à 40% pour l'école. Il s'agit d'un montant supplémentaire que la commission a validé à hauteur de Fr. 300'000.--.

M. LORENZINI a aussi expliqué pour la deuxième étape, que le contrat signé avec l'entreprise totale prévoit un prix indexé sur l'indice suisse du prix de la construction. En effet, dans 10 ans, on ne sera pas au même prix qu'aujourd'hui. Un crédit sera nécessaire à ce moment-là,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

mais une clause est prévue dans le contrat, au cas où, si l'entreprise Steiner devait disparaître, il faudrait relancer une autre entreprise, en gardant le même concept architectural.

Le montant de la deuxième étape est déjà connu et se chiffre à Fr. 4'968'000.-- TTC, pour les 8 classes.

De plus, un poste pour les divers et les imprévus a été ajouté afin de garantir un bon contrôle des finances et l'entreprise s'est engagée à construire l'école tel que prévu.

En outre, une demande a été déposée auprès du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour obtenir une subvention de Fr. 700'000.-- pour chaque classe.

Des garde-fous ont été aussi mis en place, afin que la commune ait un droit de regard sur les entreprises pour éviter que des travaux soient effectués avec un prix rabaissé et que cela impacte le salaire des ouvriers. Ainsi, la commune va être vigilante avec les attestations délivrées par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), cette mesure s'applique aussi aux sous-traitants.

On arrive à un montant de Fr. 15'625'000.-- auquel s'ajoute le montant du concours de Fr. 270'000.--, soit au total de Fr. 15'900'000.--, il convient d'ajouter l'option concernant les panneaux solaires de Fr. 300'000.--.

A l'unanimité, le crédit d'investissement de Fr. 16.2 millions pour l'école du Plateau a été accepté.

M. MATHIEU : même si comparaison n'est pas raison et que les équipements ne sont pas toujours les mêmes, les Verts sont particulièrement satisfaits qu'on arrive à construire des écoles performantes à un prix raisonnable.

A ce niveau, les Verts veulent encore souligner deux aspects très positifs de cette école. Le premier concerne les panneaux photovoltaïques qui ont été votés immédiatement par tous les groupes de toutes les commissions et ceci est extrêmement positif. Le deuxième : je crois que Lancy peut presque être fière car le premier acte concret d'une école inclusive va sûrement se passer à Lancy avec la construction d'un local spécialisé pour Clair-Bois.

Enfin, malheureusement pas de roses sans épines, on s'est rendu compte aussi, et pas uniquement les Verts, que cette école avait une situation extrêmement proche de celle de l'école en Sauvy et qu'il faudra être extrêmement attentif à la rue devant et protéger les enfants lors de leur arrivée et départ de l'école.

M. HAAS : M. MATHIEU m'a en partie coupé l'herbe sous les pieds, mais c'est normal pour un Verts ! Plus raisonnablement, ce que l'on voulait dire au groupe PDC, c'est que le concept et la manière dont toute cette procédure a été conduite font que, effectivement, avec des délais, des coûts et une conception extrêmement pragmatique et conforme à tout ce qui vient d'être dit, on a un projet magnifique et je crois que de pouvoir planifier avec des étapes des établissements scolaires de ce type dans un quartier où la nécessité était absolue, c'est effectivement un très beau projet. Donc, on le soutiendra.

M. COUTO : le groupe MCG est content de voir le démarrage de ce projet. Moi spécialement car j'ai un de mes enfants qui est à l'école de Tivoli, laquelle commence à être saturée, ce ne sera pas pour elle mais ce sera pour d'autres, ce sera quelque chose de bien de toute façon.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Nous sommes aussi contents pour l'économie qui a pu être faite en choisissant ce type d'entreprise totale, qui permet de réduire le coût. Au niveau du design, nous sommes très contents aussi car, selon le projet qu'on a vu, cela nous semble assez esthétique.

Moi qui suis aussi à la Commission sociale, je suis aussi touché par le fait d'avoir vu cette intégration de la classe spéciale en partenariat avec la Fondation Clair-Bois et même si on n'est pas du groupe des Verts, en tout cas personnellement, je trouve que c'est une bonne idée ces panneaux photovoltaïques pour aider aussi à faire des économies et à sauver cette planète. Nous allons soutenir ce projet.

M. FONTAINE : j'aimerais ajouter à tout ce que l'on a entendu, mes remerciements au Conseil administratif et à la Commission des travaux d'avoir eu la sagesse de ne pas vouloir construire l'ensemble de cette école, sachant que la deuxième partie est vraiment aléatoire. On aurait pu construire cette deuxième partie et imaginer la louer à des promoteurs immobiliers, mais l'ensemble de la Commission des travaux et le Conseil administratif a jugé inutile de faire cela et j'aimerais pour cela remercier l'ensemble de mes collègues et le Conseil administratif.

M. CLEMENCE : je rejoins un certain nombre de choses qui ont été dites et notamment sur la question des panneaux photovoltaïques et sur la notion d'école inclusive, c'est très innovant, en ce qui concerne la Commune de Lancy qui est novatrice dans ce processus.

Construire une école est un acte fort et je remercie beaucoup l'architecte et l'entreprise d'avoir créé un projet qui respecte et qui s'inclut très bien dans le site, notamment avec le maintien de certains arbres sur le site et le maintien d'une des villas pour le concierge également. Je remercie aussi le service des travaux et de l'urbanisme d'avoir mené brillamment l'organisation de ce concours et d'avoir produit un très bon rapport du jury.

Je noterai quand même un petit point de contrôle au niveau de l'OCIRT et du contrôle de ce chantier sur les relations de travail des entreprises qui seront amenées à travailler sur ce chantier, notamment en ce qui concerne la sous-enchère pour ceux qui se rappellent la résolution que nous avons présentée il y a quelques mois.

M. DEROBERT : je suis très content d'entendre tous les partis dire à peu près la même chose ce soir et il est vrai que l'on se félicite d'avoir un super projet.

J'attirerai quand même l'attention du Conseil administratif sur la réalisation de cet ouvrage : l'entreprise totale est une belle chose sur le papier, mais elle n'est pas forcément toujours aussi belle dans la réalisation et dans ce qui se passe. Je pense que pour que tout se passe bien dans la construction de cette école, il faut que nos services soient relativement attentifs à ce qui s'y passe durant tout le déroulement de la construction.

Mme VERGAIN : nous passons au vote de l'arrêté.

Vu le développement du quartier des Marbriers, conformément au plan directeur de quartier adopté par le Conseil d'Etat le 10 janvier 2007 ;

Vu qu'un terrain a été réservé dans ce plan directeur pour la construction d'une école, le long de la route de Saint-Georges et de l'avenue du Plateau et qu'il est maintenant nécessaire de prévoir sa réalisation ;

Vu le concours en Entreprise Totale organisé en 2017 en vue de la réalisation de ce groupe scolaire en deux étapes ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 mars 2018 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 12 mars 2018 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de construction de Fr. 16'200'000.-- (y compris le concours de Fr. 270'000.-- voté le 29 septembre 2016 et les panneaux photovoltaïques pour un montant de Fr. 300'000.--) pour l'étude et la réalisation de la 1^{ère} étape de l'école du Plateau, comprenant 8 classes, salle de sports, restaurant scolaire, logement concierge, préau et locaux parascolaires sur les parcelles 103, 113 et 114 de Lancy, sises à l'angle de la route de Saint-Georges et de l'avenue du Plateau,*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
3. *de financer partiellement ce crédit en sollicitant une allocation d'infrastructures du fonds intercommunal pour le développement urbain, estimée à Fr. 5'600'000.-,*
4. *de financer partiellement ce crédit par les attributions forfaitaires annuelles du fonds intercommunal pour le développement urbain, non chiffrées en l'état,*
5. *d'amortir la dépense nette en 30 ans, dès la première année d'utilisation (estimation : 2021) par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 21.33.*

L'arrêté 134-18.03 est accepté à l'unanimité, soit par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

Mme VERGAIN : nous pouvons saluer l'arrivée de notre conseiller national, M. GOLAY, qui nous fait l'honneur d'être avec nous ce soir.

b) Construction d'un bâtiment locatif et d'une crèche – Périmètre chemins du Bac, des Maisonnettes et avenue Louis-Bertrand – Crédit d'étude (Fr. 470'000.--) (136-18.03)

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : La commune, qui est propriétaire de quasi 40 % des droits à bâtir sur cette parcelle, propose de se grouper avec les propriétaires privés de la parcelle pour mandater le même bureau d'architecte. Il s'agit du bureau Barro qui doit déposer l'autorisation de construire correspondant à ce qu'ils ont développé dans le cadre du PLQ.

Le programme prévoit un système de trois immeubles triangulaires dont un serait construit par la commune. Il hébergerait au rez-de-chaussée un programme public, soit l'installation d'une crèche de 30 places qui serait gérée par la crèche du Plateau et 5 étages d'appartements. Le toit serait aménagé en espace commun et des panneaux solaires sanitaires pour l'eau chaude pourraient être installés. L'accès au parking doit être encore défini. Une variante pourrait proposer l'installation d'une trémie qui pourrait être installée à côté de l'école afin d'avoir d'un côté l'accès au parking et de l'autre une nouvelle entrée et sortie du parking Louis-Bertrand. Toutefois, il faudra bien étudier ce projet de trémie supplémentaire car cela pourrait avoir pour conséquence la fermeture du chemin du Bac.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

M. LORENZINI rappelle qu'il doit y avoir un tiers de LUP. L'idée a priori serait que ce soit la commune qui s'en occupe. La réflexion devra porter sur un système de péréquation, où la commune récupérerait l'argent de ceux qui ne réaliseront pas de LUP.

Le projet actuellement est très intéressant mais plus cher qu'un projet traditionnel. Il sera donc difficile de faire du logement bon marché. La solution serait donc que la commune réalise ce logement social, tout en bénéficiant des parts des deux autres lots pour faire tourner le plan financier.

Actuellement, M. GUÉRITTEY estime que le coût du bâtiment est évalué à Fr. 10'000'000.— pour la Ville de Lancy auxquels il faudra ajouter les honoraires de tous les mandataires. Dès lors qu'il y est prévu une affectation publique, le bâtiment devrait rester à la commune et non donné à la Fondation.

Les membres de la commission préavisent à l'unanimité favorablement la demande de crédit d'étude d'un montant de Fr. 470'000.--.

Mme RUERAT présente le sujet : Ce projet est discuté depuis de nombreuses années. Les membres de la Commission des travaux de l'époque ont préavisé favorablement le plan localisé de quartier.

Un certain nombre de propriétaires du périmètre ont l'intention de poursuivre avec l'autorisation de construire et ils sont venus pour proposer un mandat commun avec la commune pour le choix de l'architecte qui a étudié le plan localisé de quartier (PLQ). Le fait de travailler ensemble permettra de faire des économies. La proposition est très intéressante, il s'agit de construire trois immeubles en forme de triangle.

Un des propriétaires pourrait réaliser un immeuble sur sa parcelle, quant à la commune, elle détient des droits à bâtir pour réaliser le deuxième immeuble, celui qui est situé le long du parc Louis-Bertrand. Elle possède aussi quelques droits à bâtir sur la troisième parcelle.

Une personne n'est pas encore partante, car elle émet des conditions pour son départ.

La commune verra par la suite pour la construction de deux ou trois triangles.

Le parking souterrain et la trémie ont été évoqués pour ces trois immeubles afin de limiter le trafic en surface. Ainsi, un crédit pour ce petit mandat de faisabilité a été introduit.

On serait juste en dessous des Fr. 150'000.-- qui sont des marchés de gré à gré. Il faudrait ensuite faire un appel d'offres pour le reste du mandat, la phase d'exécution et la réalisation du bâtiment.

Dans l'immeuble qui serait réalisé par la commune de Lancy, une crèche de 30 places, avec une surface de 300 mètres carrés à disposition pourrait être emménagée. Elle serait en agrandissement de la crèche EVE du Plateau, qui est située à proximité.

La commune entend pour sa part privilégier les logements sociaux avec une mixité du type de logements, des 3 pièces au 6 pièces.

Le crédit d'étude de Fr. 470'000.-- est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Mme DE VECCHI : le groupe PDC soutiendra bien sûr cet arrêté. Nous aurions juste une suggestion, c'est de profiter du début de l'étude pour revoir le taux d'offres en termes de places d'accueil et plus largement de garde d'enfants en âge préscolaire. On pourrait éventuellement demander une deuxième variante pour voir si plus de places pourraient être attribuées à la crèche et créer éventuellement une offre plus importante.

Mme VERGAIN : donc vous amendez l'arrêté ?

Mme DE VECCHI : oui.

M. MAUGUÉ : nous allons également soutenir cet arrêté, notamment pour la construction de cette crèche. Pour le volet locatif, on a quand même quelques questionnements en relation avec cette annonce comme quoi la commune devrait se charger intégralement des LUP. Est-ce que cela se justifie ? Nous serons vigilants par la suite sur ce point.

Du premier ressort, je ne comprends pas pourquoi on part dans une direction qui semble consister à privatiser les profits et à collectiviser, peut-être pas les pertes, mais en tout cas des revenus moins intéressants.

Mme BENCKER : le groupe MCG est d'accord pour cet investissement, parce que c'est un bon investissement pour la population et les enfants, donc nous serons favorables à l'investissement.

M. LORENZINI : deux éléments par rapport à la proposition du groupe PDC. Je pense qu'il n'y a pas forcément besoin d'amender l'arrêté. Si je comprends bien, la demande est de réfléchir, dans le cadre de la Commission sociale qui traite la problématique de la petite enfance, aux besoins en termes de places de crèche et de se réserver la possibilité, si le souhait du Municipal est avéré d'en faire plus, d'intégrer cela dans cette étude.

Là, on vote un crédit d'étude : faire un étage ou deux étages de crèche peut s'intégrer dans le cadre de l'étude. Sauf erreur, les dates de ces réflexions à la Commission sociale sont d'ores et déjà planifiées, donc on peut tout à fait imaginer intégrer ce retour de la Commission sociale dans le projet qui est en cours sans autre forme de procès. De toute façon, il n'est pas prévu de revenir avec un crédit de construction avant la fin de l'année, donc on a quand même un peu de temps.

Par rapport à la remarque de M. MAUGUÉ, la question reste ouverte. Le raisonnement qui a prévalu dans d'autres secteurs, notamment à Surville est le suivant : vous savez que chaque propriétaire est tenu de faire sa quote-part de logements sociaux et de logements en vente ou en loyer libre, il est en général plus simple, surtout sur des constructions de relativement petite taille, parce que ce ne sont pas de très grands immeubles, d'avoir dans une seule allée une unité de type de logements. Cela ne se fait évidemment pas gratuitement, il ne s'agit pas d'offrir la possibilité aux privés de faire de la PPE, du profit, et de rester, la commune, avec des immeubles sociaux, mais bien de procéder par le biais de ce qu'on appelle une péréquation financière, à savoir qu'un calcul est fait et que les promoteurs privés, qui demandent à la commune de réaliser leurs logements sociaux, le fassent contre paiement, ce qui a comme intérêt de pouvoir abaisser le taux de construction pour la commune de logements sociaux.

Je ne sais pas si cela a été dit, mais là l'idée serait que ce soit la commune qui réalise cet immeuble et ainsi finalement pouvoir offrir des loyers intéressants, bon marché pour les locataires, tout en garantissant toujours un rendement qui, comme vous le savez, est de toute façon contrôlé, en zone de développement par l'Etat, donc on ne peut pas optimiser le

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

rendement plus que ce que l'on peut faire selon les règles de la LGL (Loi générale sur le logement).

M. DEROBERT : le PLR est très content de ce projet, il est vrai que ce qui nous a été présenté est qualitatif, on voit trois bâtiments qui s'intègrent relativement bien dans le paysage et qui ont une bonne interaction entre eux. Le fait qu'il y ait une crèche dedans est un élément extrêmement positif. En effet, on pourrait encore discuter du nombre de places, mais ce sont des discussions ultérieures.

On remercie le Conseil administratif de nous avoir présenté ce joli projet et le PLR le soutiendra.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté, tout en tenant compte de la demande du PDC par rapport à l'augmentation des places de crèche. Comment voulez-vous procéder ?

Mme DE VECCHI : oui on peut annuler l'amendement si c'est quelque chose qui pourra s'intégrer dans l'analyse du projet.

Mme VERGAIN : nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu le plan localisé de quartier N° 29990, situé entre l'avenue Louis-Bertrand et le chemin des Maisonnettes, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017 ;

Vu que, dans le périmètre de ce plan localisé de quartier, la Ville de Lancy est propriétaires des parcelles 445, 447 et 5012 et qu'elle prévoit d'y construire un bâtiment locatif et une crèche ;

Vu l'exposé des motifs du 19 février 2018 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 mars 2018 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et du logement, séance du 12 mars 2018 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par oui / non / abstention

- 1. de procéder à une étude en vue de la construction du bâtiment C prévue par le plan localisé de quartier N° 29990, situé entre l'avenue Louis-Bertrand et le chemin des Maisonnettes, dans le but d'y prévoir une crèche au rez-de-chaussée et des logements locatifs aux étages ,*
- 2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 470'000.- destiné à cette étude,*
- 3. de comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier,*
- 4. en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

5. *en cas de non réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon,*

L'arrêté 136-18.03 est accepté à l'unanimité, par 32 oui, 0 non, 0 abstention.

**10) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 14 mars 2018 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER****Résolution « Pour une planification stratégique communale de quartier dans le secteur Morgines-Caroline-Pralée »**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Après une présentation par les auteurs du projet de leur résolution, la commission passe à l'audition des représentants de la FER qui expliquent qu'ils ne sont pas propriétaires du centre Caroll.

Que le centre commercial est une SI et les immeubles qui lui sont proches sont propriété de la fondation professionnelle et sociale de Genève. Ces deux entités n'ayant pas de but lucratif.

Leur souhait est de valoriser ce périmètre et c'est pourquoi le bureau d'architectes a été mandaté pour proposer une étude de faisabilité. Aucune autorisation de construire n'a pour l'instant été déposée.

Les propriétaires sont cependant en contact avec la commune et l'OU (Office de l'urbanisme), à qui ils ont présenté ce qu'ils avaient l'intention de faire.

Après ce travail, ils se sont rendu compte que la seule possibilité était de construire un bâtiment au-dessus du parking actuel. Il paraissait également essentiel de pouvoir agrandir le centre, en lien avec le bâtiment.

Si cette opération se réalise, le bâtiment ne restera pas propriété de la SI Caroll, mais sera cédé à la CIEP (Caisse de pension de la Fédération des entreprises romandes). Cette caisse de pension travaille sur le très long terme. Ce projet n'a donc pas de but spéculatif et il n'y aura pas de revente de l'immeuble.

S'ensuit une présentation du projet. Lors des questions il est précisé qu'il y aura environ 60 logements, uniquement en location avec des prix correspondant à des HM.

Un commissaire souhaite savoir comment la FER se positionne par rapport à la concertation avec les riverains directs. Il lui est répondu que ce n'est pas parce qu'il n'y aurait pas de PLQ qu'il n'y aura pas concertation. Mais cela ne veut pas non plus dire qu'ils tiendront compte de ce que les gens souhaitent. Ils voient la concertation plutôt sous forme d'information.

L'architecte revient également sur l'étude de mobilité en précisant que pour la tour Caroll, les chiffres ne sont pas disproportionnés. Les deux projets représenteraient une augmentation du trafic de 2.35% dans le quartier qui ne pourrait pas être absorbée.

M. GUERITEY précise que l'étude d'urbanisme a été demandée au niveau du canton, demande appuyée par la commune. Par contre, l'étude de mobilité a été demandée en premier par la commune, l'OU ne faisant qu'accompagner la demande.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

La commission passe alors à l'audition des représentants de la paroisse St-Marc.

L'architecte commence par rappeler la genèse de ce projet qui date de 2005. Avec un premier refus de la demande de renseignement en 2014, mais avec acceptation du principe de reconstruction. S'ensuit un mandat d'étude parallèle gagné par son bureau. Il précise que le choix a été fait de manière anonyme.

Au printemps 2017, études et développement du projet lauréat, et notamment vérification de la faisabilité financière, importante dans ce genre d'opération.

Juin 2017, préavis du Conseil administratif de la commune de Lancy, qui acceptait le principe de ne pas réaliser de PLQ, ce qui a donné le départ des études présentées.

Été 2017, pré-consultation de tous les services concernés (DALE et Ville de Lancy), résultant en une acceptation de principe du projet par l'OU, la commune, l'Office cantonal du logement et la DGT (Direction générale des transports).

Novembre 2017, dépôt de la demande d'autorisation de construire (DD).

Le bâtiment comprendra une mixité en termes de logement avec de la PPE, du locatif, ainsi que des locaux pour l'actuelle paroisse.

Il est également précisé que deux éléments ont orienté l'étude des mandataires, le préavis de l'office cantonal du logement et de la planification foncière qui demandait plus de surface brute de plancher et une lettre de la Ville de Lancy qui stipulait que la commune n'était pas contre une construction, à partir du moment où son emprise au sol restait proche de celle de l'église actuelle. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de variantes, comme les barres, ont été éliminées et que la solution « tour » qui respecte le souhait de la commune a finalement été choisie.

A ce jour, les préavis sont favorables, sauf celui de la DGEau qui a une demande de complément pour des questions de rétention d'eau et celui du DETA-DGAN pour des questions de périphérie et d'enceinte de chantier par rapport aux arbres existants.

Mais ces deux questions devraient pouvoir être résolues assez facilement.

La commission de l'urbanisme et l'Office de l'urbanisme ont fait une demande de complément sous la forme d'une étude urbanistique, qui est actuellement en cours. Il manque, finalement, le préavis de la commune de Lancy.

La notice concernant la mobilité, comme déjà annoncé précédemment dans mon rapport, a été transmise aux personnes concernées.

Des discussions sont également menées dans le cadre d'une convention entre la paroisse et la Ville de Lancy : celle-ci devrait intégrer l'accessibilité du parc par le public, une concertation pour l'aménagement de celui-ci, comprenant une démarche participative avec les habitants du quartier. La paroisse prendra à sa charge l'entretien du parc. Enfin il y aura une mise à disposition des locaux paroissiaux pour des utilisateurs externes, une attribution des appartements avec une préférence communale et le bâtiment construit selon le plus haut standard énergétique (THPE).

Lors des questions des commissaires, il est confirmé que ce projet génère ses propres droits à bâtir et que la concertation prévue dans la convention concernera l'aménagement du parc.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

La commission procède ensuite à l'audition du représentant de l'office de l'urbanisme. Ce dernier rappelle que le secteur concerné avait été identifié comme zone de développement majeur dans les années 60 et faisait déjà l'objet de projets de tours, qui n'ont pas été réalisés.

Il précise que la réflexion de l'Office de l'urbanisme sur ces deux projets a été effectuée en tenant compte du plan de 1959 qui constitue une base de réflexion. Soit une lecture plutôt incitative, puisque la production de logements dans des secteurs bien desservis et à proximité de la ligne de tram est une démarche soutenue par l'office.

Parallèlement, il faut que ces démarches s'inscrivent dans un regard qualitatif pour garantir une ligne de conduite homogène.

Les projets ont donc été regardés au travers de ce prisme.

- La position de l'OU sur l'autorisation de construire qui a été soumise (projet St-Marc) est celle d'un soutien du projet. L'office demande cependant d'étayer la logique urbaine dans laquelle s'inscrit la tour, notamment en relation avec le projet de la FER.
- La demande définitive (ci-après DD) a fait l'objet d'une demande de préavis sollicitée par l'Office des autorisations de construire (OAC) à l'Office de l'urbanisme. Ce dernier a demandé à consulter la commission d'urbanisme avant de se prononcer.
- La commission a émis la demande d'étayer le dossier par une étude complémentaire et c'est seulement sur cette base qu'elle se prononcera, ainsi que l'OU.
- La demande formelle sur laquelle l'OU se prononce est la dérogation à l'obligation de PLQ, qui est prévue par l'art. 2, al. 2, let. c, LGZD. Cet alinéa a été créé spécifiquement pour gérer les dents creuses. Le motif existe, l'opportunité est une appréciation qui appartient à l'Office de l'urbanisme et dépendra de l'étude qui a été demandée.

S'ensuit une série de questions des commissaires, notamment sur la problématique du PLQ. Ce dernier doit permettre de répondre à un besoin, mais si ces besoins semblent être satisfaits de manière plus simple et plus rapide, l'office considère qu'il s'agit d'une économie de moyens, notamment publics, qui est plutôt bénéfique. Il précise également que tant le PLQ que la demande définitive en dérogation de PLQ est soumis à l'examen des différents services de l'Etat en charge des politiques publiques, qui doivent donner leur préavis. A la différence du PLQ, dans le cadre duquel les propositions sont soumises au Conseil municipal, les demandes d'autorisation sont gérées par l'Office des autorisations de construire, qui centralise les préavis. Il y a donc les mêmes garanties d'examen des différents aspects (énergie, mobilité, environnement, etc.), que pour un PLQ, mais les arbitrages sont faits directement par l'OAC. La différence est que la synthèse n'est pas lisible et accessible aux autorités communales comme c'est le cas pour un PLQ. En termes d'intérêt général et de préservation des objectifs, le représentant de l'office considère que le processus n'est pas appauvri, mais qu'il est moins lisible.

Enfin il précise que pour ce projet, dans la mesure où l'étude complémentaire demandée produit la démonstration attendue, l'Office considérera que le PLQ ne se justifie pas et qu'il n'apporterait pas de plus-value technique. Enfin, il précise que même s'il n'y a pas d'enquête publique, il y a des publications permettant l'expression d'observations.

Après le départ du représentant de l'office de l'urbanisme, le chef du service des travaux présente une synthèse sous forme de tableau de la variante avec et sans PLQ.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Les commissaires ayant désormais toutes les cartes en main, le débat peut commencer.

Il en ressort deux positions antagonistes :

Pour les uns, l'absence de PLQ pour ce dossier va dans le sens de leur texte car ils estiment négatif d'aller trop vite sans demander l'avis des habitants. L'absence de vote du Conseil municipal est un autre argument. Le manque d'obligation d'informer sur ce projet ainsi que la problématique de la mobilité vont également dans le sens des initiants de la motion.

Pour les autres, le fait qu'il s'agisse d'une parcelle unique, que le propriétaire soit une paroisse ouverte à la discussion avec la commune, que ce quartier est déjà fortement urbanisé et que finalement la réalisation d'un PLQ n'apporterait aucune plus-value au dossier, légitime leur opposition à soutenir la résolution.

Finalement après une fin de séance quelque peu tumultueuse et le dépôt d'une motion d'ordre afin de clore des débats qui commençaient à s'enliser, les commissaires passent au vote :

Ils se positionnent d'abord sur le souhait d'un commissaire de voter invite par invite :

- Cette proposition est refusée par 5 non, 3 oui et 5 abstentions.

Finalement, au vote, la résolution obtient 5 oui, 5 non et 3 abstentions.

La résolution est retirée par ses auteurs.

11) MOTION « POUR UNE PLANIFICATION STRATEGIQUE COMMUNALE DE QUARTIER DANS LE SECTEUR MORGINES-CAROLINE-PRALEE »

Vu :

- *la demande d'autorisation de construire DD 111'039, déposée auprès de l'Office cantonal des autorisations de construire le 29 novembre 2017 ;*
- *Que le projet prévoit la réalisation d'une tour au Petit-Lancy de plus de 15 étages (R+15 + A), sur la parcelle « Saint-Marc », qui déroge à plusieurs règlements et lois en vigueur dans le canton de Genève, en particulier concernant les hauteurs et gabarits ;*
- *Qu'une seconde tour de 15 étages (R + 15) est également prévue dans le même secteur sur la parcelle « Centre Caroll » ;*
- *La présentation de ces projets lors de la commission de l'aménagement du territoire le 10 janvier 2018, rapportée lors de la séance plénière du Conseil municipal du 1^{er} février 2018 ;*
- *L'impact de telles constructions sur la mobilité, sur les équipements nécessaires à la charge de la commune et plus généralement en termes d'urbanisme ;*
- *L'impact envisagé de ces projets sur les parcelles propriétés de la Ville de Lancy situées au chemin de l'Avenir, qui entraînerait des pertes de droits à bâtir pour la commune et une limitation du potentiel de valorisation de ces parcelles ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

- *Le plan directeur communal 2008 qui ne prévoit nullement que ce secteur soit à développer ;*
- *Que la Ville de Lancy est tenue par la loi de préavisier cette autorisation par la voix exclusive du Conseil administratif ;*

Pour ces motifs, le Conseil municipal de Lancy :

- *déclare s'opposer à l'autorisation de construire DD 111'039 ;*
- *demande que soient élaborés sans délai :*
 - *une vision stratégique communale de secteur en vue d'une intégration au plan directeur communal (PDComm) en cours de révision ;*
 - *un plan localisé de quartier (PLQ) préalablement à toute autorisation de construire pour ces deux projets,*

Cette planification permettra notamment :

- *une concertation appropriée, en particulier des riverains, du Conseil municipal et de toute personne concernée par ces projets ;*
- *un respect de la législation et des procédures en vigueur ;*
- *des mesures compensatoires formalisées pour toute dérogation ;*
- *des règles claires entre les propriétaires concernés par d'éventuels impacts sur leurs droits à bâtir, en particulier pour la Ville de Lancy ;*
- *un respect par les autorités de la prépondérance des intérêts publics de la Ville de Lancy sur les intérêts privés des propriétaires de réaliser ces tours.*

A cet effet, le Conseil municipal :

- *mandate le Conseil administratif pour soumettre sans délai à la commission de l'Aménagement une vision stratégique communale complète pour le secteur, en vue d'une intégration dans le PDCom;*
- *mandate le Conseil administratif pour solliciter auprès du Conseil d'Etat l'élaboration d'un PLQ dans le secteur concerné par les projets prévus sur les parcelles « Saint-Marc » et « Centre Caroll » ;*
- *mandate le Conseil administratif pour formuler un préavis négatif en relation avec la demande d'autorisation de construire DD 111'039 ou toute autre demande qui serait déposée dans ce secteur préalablement à la validation par le Conseil municipal du PDCom et d'un PLQ;*
- *demande au Conseil Administratif de soumettre au Conseil Municipal tout acte entraînant toute forme de cession ou aliénation des droits à bâtir de la Ville de Lancy en lien avec ces deux projets.*

M. MAUGUÉ : pour le groupe Socialiste, les explications données en commission pour renoncer à un PLQ, vous l'aurez compris, n'ont pas été convaincantes, notamment celles de l'Office de l'urbanisme. Nous restons convaincus que le PLQ est un instrument fondamental et nécessaire en matière de développement urbain et qu'il est seul à permettre un minimum de concertation et de transparence. Surtout que, dans le cas présent, il n'y a jamais eu de PLQ dans le secteur Morgines-Caroline-Pralée, l'Office de l'urbanisme nous a dit qu'il travaillait

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

avec un Plan directeur de 1959. Je vous laisse vous rappeler le nombre d'habitants qu'il y avait à Lancy en 1959 et le nombre d'habitants qu'on avait généralement à Genève à cette époque.

Cela dit, des discussions sont intervenues avec nos collègues des différents groupes et nous ne sommes pas fermés à la discussion si des amendements devaient être apportés à notre projet de motion.

A cet égard, on renonce d'ores et déjà spontanément, sous réserve de notre Conseil, à la dernière invite qui consiste à demander au Conseil administratif de soumettre au Conseil municipal tout acte entraînant toute forme de cession ou aliénation des droits à bâtir de la Ville de Lancy en lien avec ces deux projets. Pour mémoire, la Ville de Lancy est propriétaire de deux parcelles au chemin de l'Avenir ; comme cela n'entraîne pas d'aliénation de droits à bâtir - les explications nous ont été données dans ce sens - on vous propose de renoncer à cette dernière invite.

Mme CASUTT : j'aimerais revenir sur ce qui nous a été présenté.

Les deux projets de tours dans le quartier des Morgines nous ont été présentés : le projet de la FER accolé au centre commercial Caroll est en cours d'élaboration et pourrait permettre à la commune d'y inclure certaines demandes selon les besoins du quartier, il permettrait néanmoins la construction d'environ 60 logements, uniquement en locatif, avec des prix correspondant à du HM, le projet se situe en zone de développement et sera contrôlé par l'Etat.

Pour la tour de la paroisse Saint Marc, en étude depuis 2004 une demande d'autorisation de construire a été déposée ; elle comprend 95 logements, 24 appartements PPE, 35 appartements loyer libre contrôlés et 35 logements sociaux. On trouvera également un lieu de culte, des locaux pour les associations du quartier et un toit terrasse à disposition des locataires de l'immeuble. Le parc attenant à l'immeuble sera public et une concertation peut se faire avec les habitants du quartier pour son aménagement.

Ces deux tours se trouvent dans un quartier déjà bien pourvu en infrastructures, le terrain d'aventure avec le parc attenant, la villa Tacchini, des commerces, les écoles des Morgines et de la Caroline, le cycle d'orientation des Grandes-Communes, le collège, les écoles de métiers et passablement de possibilité de places de travail, une crèche, un EMS et bientôt un deuxième IEPA. On remarque que les différentes couches de population sont déjà bien servies.

Il reste une parcelle chemin de l'Avenir sur laquelle une discussion pour son affectation pourrait avoir lieu pour compléter les offres et demandes, celle-ci peut être l'enjeu politique sur lequel il est vraiment intéressant de se pencher.

Enfin pour terminer sur l'opportunité ou non de faire une demande de PLQ selon la motion, nous nous permettons quelques rappels :

Selon la LGZD, article 2, alinéa 2, lettre c ; dérogation, le Conseil d'Etat peut, après consultation du Conseil administratif ou du maire de la commune, renoncer à l'établissement d'un plan localisé de quartier, dans les quartiers de développement déjà fortement urbanisés. Ce qui est le cas ici.

De plus selon le courrier de la Direction générale de l'office de l'urbanisme, nous pouvons lire : « ...A ce stade, au regard des faibles surfaces concernées et de la maturité des propositions, l'Office de l'urbanisme considère qu'un PLQ n'est pas de nature à apporter une plus-value technique à la hauteur de la procédure lourde qu'il sous-entend. Cette position

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

s'entend dans la mesure où les réponses attendues d'un PLQ sont produites à satisfaction par d'autres biais.... ».

Pour toutes ces raisons, le groupe PDC s'opposera à la motion.

M. SIDLER : pour le groupe des Verts, la LGZD a un principe : on a un PLQ lorsque l'on souhaite densifier. Bien entendu, il y a des possibilités de dérogation, mais ce PLQ est en principe là pour permettre une concertation, une appropriation des projets et une évolution de ces projets dans le temps, ce qui semble plus adéquat que des dépôts de demande d'autorisations qui précipitent les choses et qui peuvent crispier.

Dans le cas présent, effectivement on a appris en commission, parce qu'il y a eu tout un timing depuis le dépôt de notre résolution/motion, que les choses ont beaucoup bougé, c'est très bien, on en est content. Il se trouve qu'aujourd'hui, on a une dérogation qui a été demandée ou appuyée par le Conseil administratif pour renoncer à un PLQ sur cette parcelle pour la raison qu'on est déjà dans un secteur densifié. Or, cela fait depuis 1959 qu'on prévoit de densifier ce quartier pour des raisons qui, à l'époque, devaient être certainement très compréhensibles. Aujourd'hui, on continue à densifier, pourquoi pas, j'imagine que les conditions-cadre ont par contre pas mal évolué, notamment on voit les problèmes de mobilité qu'on a à gérer avec la Commune d'à côté, Onex, dans ce secteur. La précipitation imposée par le dépôt de la DD peut être un peu gênante et c'est pour cela que nous avons déposé notre demande.

J'ajouterai encore que, jusque-là on a eu depuis le début de la législature la possibilité de se pencher sur plusieurs projets pour lesquels il n'y avait pas de PLQ ou alors des PLQ qui dataient de quelques décennies et qui devaient être réactualisés où l'on a décidé de faire aussi une dérogation pour ne pas refaire un PLQ pour directement déposer une demande d'autorisation. Simplement, ces projets-là ont d'abord fait l'objet d'un concours SIA dont le cahier des charges est soumis à l'Office de l'urbanisme cantonal, où la commune a été invitée à participer directement au jury ou être observatrice de ce concours. Les choses se passent des fois de façon moins précipitées et cela permet aussi un débat sur la place publique et de s'approprier ces projets. En l'occurrence, la plupart des projets qui nous ont été présentés en commission ont été présentés par les promoteurs avant le dépôt de la DD. Cela permettait de nous positionner ou en tout cas de prendre connaissance de ces densifications du quartier et ensuite ils ont été déposés.

Là, effectivement, on n'a absolument pas ce cas de figure, c'est pour cela que nous avons souhaité réagir. Je ne vais pas refaire tout le débat de commission, le seul problème qu'on a eu en Commission, c'est qu'à la fin, certains disent que les débats se sont éternisés, d'autres ont pensé que c'était les auditions qui se sont éternisées, mais on n'a pas pu vraiment aller au bout de notre demande puisqu'il y a eu une motion d'ordre déposée et notamment nous étions prêts à envisager des repositionnements ou travailler sur la motion invite par invite, ce qui a été mentionné dans le rapport, et c'est ce que nous aimerions pouvoir proposer aujourd'hui sous la forme d'amendements.

Dans les grands principes, le texte est largement amendé de façon à faire suite aux informations reçues depuis le dépôt de la résolution, le Conseil d'Etat a renoncé à l'autorisation demandée par l'autorisation de construire ainsi qu'au PLQ, étant donné que tout ce qui est contenu en principe dans un PLQ a été mis en œuvre en parallèle. Donc, on conçoit que le besoin de PLQ était là, mais que finalement les choses se règlent d'une autre façon.

Nous souhaitons supprimer la phrase : « *déclare s'opposer à l'autorisation de construire DD 111'039* ».

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Ensuite, nous gardons :

« - demande que soit élaborée sans délai :

- une vision stratégique communale de secteur en vue d'une intégration au plan directeur communal (PDCComm) en cours de révision ; cela nous semble vraiment important, que l'on puisse faire notre travail, parce que c'est là-dessus qu'on est consulté et cela va durer une certaine période. On aimerait que la commune puisse nous montrer comment cette densification et les autres qui sont prévues dans le coin, s'intègrent.

Et on supprime le point : « - un plan localisé de quartier (PLQ) préalablement à toute autorisation de construire pour ces deux projets ».

Ensuite, nous proposons de modifier la deuxième, troisième et quatrième invites, comme suit :

- mandate le Conseil administratif pour élaborer une convention reprenant les principes d'un espace public de qualité élaboré en concertation avec les riverains ;
- demande au Conseil administratif un suivi actif des études complémentaires lancées (mobilité, urbanisme), ainsi que des incidences éventuelles de ces densifications sur notre commune et sur Onex ;
- demande au Conseil administratif de soumettre au Conseil Municipal, préalablement à toute prise de position par le Conseil administratif au titre de la LGZD, art.2, al.2, tout renoncement à un PLQ sur le territoire de la Ville de Lancy.

Là, on se projette plutôt dans les cas futurs qui viendraient dans ce même contexte, pour que, au lieu d'apprendre après coup, en début de séance du Conseil municipal, du fait que sur tel projet il n'y aura pas de PLQ.

Mme VERGAIN : pour de telles modifications, je vous demanderai de me communiquer les amendements par écrit.

M. SIDLER : l'idée est d'être pragmatique, de ne pas revenir sur ce qui s'est fait depuis le dépôt de notre résolution. On ne regarde pas dans le passé, on regarde comment on peut accompagner et appuyer pour accompagner ce projet et les questions qui sont soulevées par une partie de la commission et qui restent. Et dans le futur, de voir comment on peut travailler pour avoir une simple information comme quoi le Conseil administratif renonce à un PLQ, ce qui veut dire que nous ne sommes pas consultés et qu'on n'aura pas notre mot à dire mais au moins on le sait à l'avance.

Et cela, c'est un vœu pieux, mais si on peut avoir des projets qui vont être soumis en DD, dont le Conseil administratif a connaissance, présentés en commission pour information avant le dépôt de la DD, cela permet un débat constructif comme cela peut être le cas avec le projet de l'UBS à Claire-Vue ou au Bachet, ou dans beaucoup d'autres cas.

M. REICHENBACH : le groupe MCG a également participé à ce projet de résolution, devenue motion par le groupe Socialiste et des Verts. Concernant la quatrième invite citée par M. SIDLER, nous proposons de dire plutôt : « A cet effet, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal, préalablement à toute prise de position par le Conseil administratif, au titre de la LGZD, art. 2, al. 2, tout renoncement à un PLQ sur le territoire de la Ville de Lancy », pour la simple raison que l'on ne peut pas demander au Conseil administratif qu'il nous soumette cette décision par rapport justement à l'art. 2, al. 2 de la LGZD, puisque ce pouvoir est actuellement au Conseil administratif. Donc,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

simplement sur un point de présentation, une simple information à la Commission de l'aménagement du territoire.

M. AESCHBACHER : je propose une suspension de séance et que le texte amendé soit distribué à tous, parce que j'ai de la peine à comprendre ce que l'on garde et ce que l'on ne garde pas. Nous n'y sommes pas opposés, mais serait-il possible de suspendre la séance pour que chaque groupe politique puisse le lire et on revient dans 10 minutes pour reprendre les débats sereinement.

Mme VERGAIN : je vous propose 10 minutes de suspension de séance.

La séance est suspendue durant 15 minutes.

N. CLEMENCE : vous avez tous reçu le texte tel que nous vous proposons de l'amender. Une précision par rapport à ce qui a été dit, la dernière invite demeure et n'est supprimée que la toute dernière partie « en lien avec ces deux projets ».

J'aimerais repréciser pour le public nombreux ce soir - que je remercie de sa présence, j'imagine qu'il y a des paroissiens parmi eux - que cette motion n'était pas dans le but de s'opposer au principe de ces réalisations, mais simplement vis-à-vis de la procédure qui a été menée et pour s'assurer que la population avait été concertée. C'est pour cela que nous avons remis une invite, comme cela a été proposé en commission tant par les promoteurs que M. BONFANTI, de faire une concertation avec les riverains pour l'aménagement des espaces extérieurs en particulier, l'aménagement des espaces autour de cette tour.

Nous sollicitons maintenant le vote des amendements tels que nous les proposons.

M. HAAS : je relève d'emblée et remercie les deux groupes signataires de cette motion d'avoir parcouru un bout de chemin et de revenir ce soir avec une tournure assez différente de certaines invites.

Par souci de cohérence avec le texte, j'ai un petit problème avec trois points. Après « *Pour ces motifs* », le premier point « *un respect de la législation et des procédures en vigueur* », il y a des dérogations soit, mais dans le cadre du respect des lois et des législations en vigueur, je ne pense pas que cela doit figurer à cet endroit.

« *Les règles claires entre les propriétaires concernés par d'éventuels impacts sur leurs droits à bâtir, en particulier pour la Ville de Lancy* » - on a vu par rapport à ce volet, qu'on y répondait d'une autre manière parce que vous avez aussi eu des réponses liées à l'aménagement du quartier et que si de facto ces questions vont s'intégrer dans une vision du plan directeur communal, ce passage pour moi doit être enlevé.

Et le dernier point « *un respect par les autorités de la prépondérance des intérêts publics de la Ville de Lancy sur les intérêts privés des propriétaires de réaliser ces tours* » - on est trop de nouveau en renvoi avec les deux projets visés et je pense que cela ne doit pas figurer à cet endroit, on doit aussi l'enlever.

Je reviendrai plus tard sur la dernière invite, mais de manière différente, avec un regard différent, mais là il s'agit de cohérence du texte et ce sont des points qui, s'ils devaient rester, pourraient créer une confusion.

Je propose donc d'enlever les trois points qui viennent après « *Pour ces motifs (...) un respect de la législation et des procédures en vigueur* », de facto c'est respecté ; « *des règles claires entre les propriétaires concernés (...)* », pour les droits à bâtir on a vu aussi que finalement

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

c'était tacite et on a eu des éléments de réponse liés aussi aux aménagements des périmètres voisins. Enfin « *un respect par les autorités de la prépondérance des intérêts publics (...) de réaliser ces tours* », cette précision devient caduque si les autres amendements sont validés.

M. DEROBERT : je suis très content, comme l'a dit M. HAAS, que l'on soit revenu à quelque chose de plus calme dans cette motion. Cependant, on a une motion qui a comme titre : « *pour une planification stratégique communale de quartier dans le secteur Morgines-Caroline-Pralée* ». Quand je lis un certain nombre de « vu » qui sont toujours liés à ce projet et que l'on regarde les considérants, ils sont finalement d'ordre beaucoup plus général.

Quand je lis « *Pour ces motifs, le Conseil municipal de Lancy demande que soient (...)* », c'est quelque chose qui devrait figurer à la fin avec les invites, « *cette planification permettra notamment (...)* », là il s'agit encore de considérants, etc. Je la trouve relativement floue et vu qu'il n'y a apparemment plus d'urgence puisqu'on n'est plus opposé à ce projet directement, je vous propose de renvoyer cette motion dans une commission pour qu'on puisse la travailler plus sereinement et qu'on arrive à un texte qui convienne à tout le monde et qui soit le reflet réel de ce que ce Conseil serait prêt à voter ce soir, ce qui est sous une forme encore un peu brouillon.

Mme VERGAIN : les interventions ne doivent maintenant porter que sur le renvoi en commission.

M. AESCHBACHER : je partage l'avis de mon préopinant, il est vrai que c'est toujours un peu flou. Et sur le fond, si l'on peut adhérer aux demandes qui sont faites concernant l'élaboration d'une convention et la présentation d'une vision stratégique du Conseil administratif, il y a un certain nombre d'autres points que l'on pourrait améliorer et discuter. Donc, je soutiens la proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire, puisque c'est cette commission qui a traité la résolution précédente et qui pourrait donc traiter cette motion pour que cela revienne en plénière avec un texte qui soit plus ouvert dans le sens du terme « quartier », par rapport à ce qui est dit dans les invites.

M. CLEMENCE : je rejoins tout à fait ce qu'a dit M. HAAS, ces trois points peuvent être supprimés puisque ce n'est pas cohérent avec ce que l'on veut faire de cette motion. Cela nous convient tout à fait.

Par contre, je m'oppose à cette proposition de renvoi en commission. Vous avez le texte sous les yeux, si on enlève ces trois points, il est suffisamment clair. Le contexte du début est nécessaire pour savoir où l'on va avec cette motion. Je ne vois aucune raison d'enlever les invites du début qui ne sont en fait que le contexte de cette motion.

M. SIDLER : je suis un peu surpris car ce sont les mêmes qui ont demandé une motion d'ordre pendant la commission et qui ne nous ont pas permis de faire ce travail qui, ce soir, demandent de retourner en commission.

On peut y retourner, mais je pense que l'on va perdre du temps ; ce soir on est à bout touchant, effectivement cette motion a une histoire - et cela on n'en démordra pas : au moment où l'on a déposé notre premier texte, certains disent que l'on a fait du chemin, je pense que ce n'est pas nous qui avons fait le plus grand chemin là-dessus, c'est peut-être le Conseil administratif, ses services et l'Office de l'urbanisme qui a demandé une étude d'urbanisme et pleins d'autres choses qui vont probablement venir, une convention, etc. Donc le chemin parcouru, il a été fait.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Comme l'a dit M. CLEMENCE, les considérants du début, ce n'est pas là-dessus que l'on vote, on peut les garder tels quels. Si vous voulez enlever les trois points - on pourrait même aller en commission, mais on aimerait arrêter cette comédie.

M. FONTAINE : je vais soutenir ce qu'a dit M. DEROBERT. On arrivera plus facilement à s'entendre en commission que d'ôter des virgules, rajouter des points, tracer des choses, cela ne me plaît pas.

Je suis pour un renvoi en commission et que l'on fasse cela tranquillement en commission et pas en plénière.

M. REICHENBACH : suite à ce travail que j'ai également parcouru notamment avec M. CLEMENCE, j'étais parti pour, comme le demande M. HAAS, supprimer les quelques points de la première partie.

Par contre, on l'a déjà renvoyée en commission, on l'a ressortie, je pense que l'on peut finir le sujet ce soir.

Mme VERGAIN : s'il n'y a plus de remarques concernant le renvoi en commission, nous allons voter cette proposition.

La proposition de renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est refusée par 18 non, 12 oui et 2 abstentions.

M. HAAS : j'avais une proposition que finalement j'espérais voir traiter en commission. Je m'explique : si sur l'ensemble de la motion et des modifications qui ont été apportées, on approche d'une solution qui, à titre personnel, me paraît nettement plus apaisée et nettement plus conséquente, j'ai quand même un problème de fond avec la dernière invite.

La demande au Conseil administratif de « présenter au Conseil municipal toute prise de position du Conseil administratif et de soumettre au Conseil municipal », pour moi c'est une remise en cause assez fondamentale du système actuel et des compétences des uns et des autres.

Je sais aussi que vous êtes très sensibles, les mêmes signataires, à la bonne gouvernance à Lancy.

Comme là il s'agit de questions de fonctionnement du système en vigueur, ma proposition serait que, de cette invite, vous fassiez une motion, mais dédiée à cet aspect. Celle-ci pourrait être renvoyée à la Commission de l'administration pour être traitée en bonne et due forme avec toutes les conséquences qu'elle entraîne par rapport au fonctionnement, au rôle que doit jouer le Conseil administratif, au rôle que doit jouer le Conseil municipal et où, par rapport à pleins de projets futurs, le mode de fonctionnement peut être passablement modifié.

Si l'on peut faire cela à l'aune de la bonne gouvernance et de modifications de fond, pourquoi ne pas renvoyer cette invite en commission et ce serait une proposition qui viendrait des deux groupes signataires.

M. REICHENBACH : je vous avoue que j'ai un peu de peine à comprendre la demande de M. HAAS, puisqu'on parle de traiter une motion uniquement sur un paragraphe, alors qu'il figure sur cette motion directement, le texte est déjà posé sur cette motion, pourquoi séparer certains paragraphes et traiter une motion supplémentaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

M. DEROBERT : sur le dernier paragraphe, je trouve rigolo que les deux partis qui proposent cela, à savoir le parti socialiste et les Verts, qui ont la majorité au Conseil administratif, demandent à ce même Conseil administratif de représenter les choses. A un moment donné est-ce qu'il y a une scission entre les magistrats et les élus dans cette assemblée ? Je trouve cela relativement bizarre.

Deuxièmement, une petite précision pour M. SIDLER, je ne crois pas que ce soit la motion qui ait fait avancer et que l'on ait plus d'études ; en effet, je pense que vous vous êtes adoucis sur la chose, de toute façon les études qui nous ont été présentées entre-temps étaient déjà lancées par le département de l'Etat et à partir de là, elles nous ont été présentées dans les semaines qui ont suivi. De toute façon, je ne pense pas que le temps aurait suffi à les réaliser.

M. BONFANTI : par rapport à la dernière invite, si je me souviens bien, c'est vrai qu'à l'époque il y avait une appréhension du Conseil municipal sur le fait que s'il y avait une densification qui s'effectuait sur les tours, il y avait une perte de valorisation sur les droits à bâtir qui pouvaient s'effectuer sur le chemin de l'Avenir.

Ensuite, on a précisé que cela ne devait pas être le cas, et que bien entendu des logements allaient être construits à cet endroit, qu'un projet allait s'effectuer. Je peux comprendre cette invite à l'époque, un peu moins maintenant parce que, comme je vous l'ai dit clairement, il n'y aura pas de perte de droits à bâtir sur ce lieu.

M. REOLON : je propose que l'on vote car demain matin on sera encore là. Je propose que l'on aille à la Commission de l'administration pour discuter de la phrase « A cet effet (...) » car les deux points sont trop écartés. Franchement, soyons sérieux ! Je propose que l'on vote sur la proposition qui a été faite d'enlever les trois points qui dérangent.

En ce qui concerne le dernier paragraphe, je le trouve tout à fait normal et logique parce qu'aujourd'hui on a un Conseil administratif qui est peut-être uni, demain on a un autre Conseil administratif, on ne sait pas. Il faut quand même fixer des règles. Je propose le vote de cette motion déjà, avant encore toute discussion car demain matin on sera encore là.

Mme VERGAIN : vous proposez une motion d'ordre ?

M. REOLON : oui, de voter tout de suite.

M. AESCHBACHER : je m'exprimerai en tant que représentant du groupe PLR. J'ai quand même de la peine à comprendre la démarche. Aujourd'hui, ce qu'on nous présente, ce n'est plus du tout la motion ou la résolution initiale qui a été présentée. Si je peux comprendre qu'on amende en enlevant des parties de texte comme « solliciter auprès du Conseil d'Etat » ou « mandate le Conseil administratif », j'ai un peu de peine avec le fait qu'on vienne nous rajouter la dernière invite « demande au Conseil administratif » puisqu'elle ne figurait pas dans la motion de base. Donc on pourrait se poser la question de savoir si quelque part, ce n'est pas une nouvelle motion.

Cependant, on veut encore bien faire un effort dans le sens des Socialistes et des Verts pour essayer de les réconcilier avec leurs Conseillers administratifs parce que, manifestement, ils ont quelques soucis. On serait prêt à voter cette motion pour autant qu'on suive ce qu'a proposé M. HAAS, c'est-à-dire que l'on enlève l'invite qui dit « demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal, préalablement à toute prise de position (...) », étant entendu que, comme cela vous a été dit, et je pense que l'on a entendu la même chose par le représentant de l'Office de l'urbanisme, c'est une compétence du Conseil d'Etat et du Conseil administratif.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

D'un côté, vous voulez une bonne gouvernance et de l'autre côté vous venez avec des propositions qui vont à l'encontre de la bonne gouvernance.

Donc, nous sommes prêts à voter cette motion, pour autant que l'on supprime le troisième paragraphe qui parle de cette présentation au Conseil municipal. Si on enlève cela, le groupe PLR est prêt à soutenir la proposition, dans le cas contraire, nous la refuserons.

M. SIDLER : je rappelle que le titre de cette motion est « *Pour une planification stratégique communale de quartier dans le secteur [concerné]* ». Donc, on n'a pas vraiment changé d'avis, on a tout à coup vu des projets arriver dont personne n'avait jamais entendu parler, cela a été dit en plénière.

Ce que l'on souhaite aujourd'hui, c'est simplement prendre acte du fait que depuis le dépôt de notre résolution, transformée en motion, beaucoup de choses ont évolué et c'est positif. Et l'on souhaite simplement entériner ce qui a été présenté en commission et prévoir l'avenir. Prévoir l'avenir, c'est notamment essayer de voir si l'on peut dorénavant nous présenter les projets en amont, de façon à éviter la situation actuelle.

Aujourd'hui, je vois que certains partis sont contents avec la situation de ce projet, ils ont peut-être eu des filières d'information que d'autres n'ont pas eues. Je me demande si demain, comme l'a dit M. REOLON, à la faveur de changements, vous serez toujours aussi confiants et satisfaits de la situation.

Enfin, par rapport à la dernière invite et la proposition de M. HAAS de la supprimer, pour un principe de bonne gouvernance, je rappelle que c'est une prérogative du Conseil municipal de se prononcer lorsqu'il y a des cessions d'actifs ou des aliénations de droits, et que c'est simplement un rappel, parce qu'on a entendu en commission plusieurs fois ces temps-ci que l'on pouvait éventuellement compenser les sur-densifications en essayant de compenser moins, on rappelle simplement au Conseil administratif que c'est important qu'il vienne nous le dire, car financièrement c'est une forme de cession ou de renoncement qui a des implications. Donc, c'est tout à fait de nos prérogatives, c'est juste un rappel que l'on souhaite être consulté, lorsqu'il y a ce genre d'arbitrage, avant qu'une décision soit prise.

M. CLEMENCE : très brièvement, vous dire qu'effectivement c'est une prérogative qui figure dans la LAC, donc je ne vois pas comment cela enlèverait des prérogatives aux uns et aux autres.

Ensuite, pour répondre au PLR, le fait est que l'on relève quand il y a des questionnements au niveau des procédures administratives, mais cela ne signifie pas que l'on remet en question le Conseil administratif. Le fait que l'on ait deux instances différentes, le Conseil administratif et le Conseil municipal, on peut tout à fait pointer du doigt les procédures administratives qui ne sont pas liées à des incohérences ou à des dysfonctionnements du Conseil administratif.

M. MATHIEU : deux préalables, le premier c'est que je crois qu'il y a vraiment eu des problèmes de communication et d'information dans ce dossier, parce que j'en ai plus appris de la part de membres de la paroisse de St-Marc que de notre propre Conseil administratif.

Depuis la dernière commission de l'aménagement du territoire, cela s'était énormément amélioré, mais il a fallu booster tout cela.

Deuxièmement, je pensais que les décisions et la voie que l'on est en train de prendre sont extrêmement importantes parce que par rapport aux initiants de la tour de la paroisse St-Marc, demander un PLQ, s'opposer à l'autorisation de construire, c'était vraiment changer les règles du jeu à la mi-temps. Il y avait déjà les magistrats qui avaient donné leur accord, ils

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

allaient de l'avant, il y avait des compléments à faire, donc je suis très heureux que cela puisse continuer dans ce sens-là. Après, c'est vrai que peut-être notre Conseil municipal a besoin de remettre deux-trois petites barres à leurs places pour une bonne entente entre nos conseils administratif et municipal.

Je vais revenir en boucle sur ce qui a été dit, je pense que c'est un peu dommage que dans une même motion, ce soit marqué que « la Ville de Lancy est tenue par la loi de préavis cette autorisation, par la voie exclusive du Conseil administratif », et après que le Conseil administratif doit venir tout nous dire avant d'aller le dire à la loi, moi je veux bien que le Conseil administratif joue le jeu mais j'en doute. Si jamais le Conseil administratif n'a pas envie de nous répondre, on leur a demandé, il nous aura pas répondu, je pense que cela n'apporte pas grand-chose.

Dans ce qui a été dit aussi par M. HAAS, « le respect par les autorités de la prépondérance des intérêts publics de la Ville de Lancy sur les intérêts privés des propriétaires » et on met le point là. Dans les projets futurs, il faudra que le Conseil administratif s'occupe de cela, mais on enlève « de réaliser ces deux tours », parce que les deux tours, ou en tout cas une tour, on l'a sortie de l'effet de cette motion.

La dernière chose, je suis assez satisfait que le côté « respect de la législation et des procédures en vigueur » s'en aille, parce que cela voulait vraiment dire que les autres n'avaient pas respecté la législation et les procédures en vigueur, ce qui était faux.

M. HAAS : ce sera ma dernière intervention, cela précisera pour M. REICHENBACH et je tiens compte des remarques de M. SIDLER. Je demandais la suppression de « demande au Conseil administratif de présenter (...) » ça c'est dans la LAC ; c'est le paragraphe précédent qui me pose un problème. J'aimerais profiter de dire que l'on ne se rappelle plus, ceux qui étaient en commission et qui siègent dans cette auguste salle depuis avant cette législature, qu'on a vu de nombreux projets au moins aussi importants et qui n'ont jamais été présentés en information.

De plus, il y a une certaine transparence et au niveau de l'information, des progrès notables ont été faits. Je tiens quand même à relever que M. BONFANTI a joué la carte de la transparence sur cette information, parce qu'on pourrait être là ce soir à travailler quelque chose sans l'avoir vu.

Mme VERGAIN : nous allons maintenant voter la proposition de M. REOLON de clore les débats et voter cette motion, sachant que tous les partis ont pu s'exprimer.

La proposition de M. REOLON est acceptée à l'unanimité.

Mme VERGAIN : nous passons au vote des amendements.

Nous commençons par voter l'amendement des Verts et du groupe Socialiste qui proposent de supprimer la phrase « *déclare s'opposer à l'autorisation de construire DD 111'039* ».

L'amendement est accepté à la majorité.

Mme VERGAIN : nous votons maintenant la proposition de supprimer « *un plan localisé de quartier (PLQ) préalablement à toute autorisation de construire pour ces deux projets* ».

L'amendement est accepté à la majorité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Mme VERGAIN : nous votons maintenant la proposition du groupe démocrate-chrétien de supprimer le deuxième point des motifs :

- *un respect de la législation et des procédures en vigueur ;*

L'amendement est accepté à la majorité.

Mme VERGAIN : nous votons la proposition du groupe démocrate-chrétien de supprimer le quatrième point des motifs :

- *des règles claires entre les propriétaires concernés par d'éventuels impacts sur leurs droits à bâtir, en particulier pour la Ville de Lancy ;*

L'amendement est accepté à la majorité.

Mme VERGAIN : nous votons maintenant la proposition de M. MATHIEU de supprimer au cinquième point des motifs la fin de la phrase : « (...) *de réaliser ces tours* ».

L'amendement est accepté à la majorité.

Mme VERGAIN : nous votons maintenant la proposition du groupe PDC de supprimer la totalité du cinquième point :

- *un respect par les autorités de la prépondérance des intérêts publics de la Ville de Lancy sur les intérêts privés des propriétaires de réaliser ces tours.*

L'amendement est refusé à la majorité.

Mme VERGAIN : nous votons maintenant la proposition des Verts et du groupe Socialiste de modifier la deuxième invite, soit :

- *mandate le Conseil administratif pour l'élaboration d'une convention reprenant les principes d'un espace public de qualité élaboré en concertation avec les riverains ;*

L'amendement est accepté à la majorité.

Mme VERGAIN : nous votons la proposition des Verts et du groupe Socialiste de modifier la troisième invite, soit :

- *demande au Conseil administratif un suivi actif des études complémentaires lancées (mobilité, urbanisme), ainsi que des incidences éventuelles de ces densifications sur notre commune et sur Onex ;*

L'amendement est accepté la majorité.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Mme VERGAIN : nous votons la proposition des Verts et du groupe Socialiste de modifier la quatrième invite, soit :

- *demande au Conseil administratif de présenter au Conseil municipal, préalablement à toute prise de position par le Conseil administratif, au titre de la LGZD, art. 2, al. 2, tout renoncement à un PLQ sur le territoire de la Ville de Lancy ;*

L'amendement est accepté à la majorité.

Mme VERGAIN : nous votons la proposition des Verts et du groupe Socialiste de supprimer la fin de la cinquième invite, soit :

- *(...) en lien avec ces deux projets.*

L'amendement est accepté à la majorité.

Mme VERGAIN : nous passons au vote de la motion amendée.

La motion amendée est acceptée par 20 oui, 10 non, 2 abstentions.

Départ de M. AESCHBACHER

**12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 26 mars 2018 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

**Espaces publics Léman Express (CEVA) – Place de Lancy-Bachet – Crédit d'investissement
(Fr. 3'491'526.--) (135-18.03)**

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Cette halte sera un pôle multimodal dont l'aménagement a pour but de faciliter l'accès aux trams et aux bus depuis le quai du CEVA et de créer des espaces publics conviviaux. Il faudra faire cohabiter les usagers du CEVA, des trams, des bus, les cyclistes et les piétons.

Il sera possible depuis la gare d'emprunter la passerelle en direction de la Praille et de passer en dessous de la route de Saint-Julien pour accéder à l'avenue Eugène-Lance.

La commune est en charge de la place haute qui sera très végétale. Un immeuble bordera cette future place qui se situera en dessus de la vélo-station prévue pour 1200 places. Les futurs domaines publics communaux font l'objet d'un financement communal.

Concernant l'équipement de la place haute, il est prévu d'installer des bancs et des chaises dont l'aménagement sera modulable. Un projet d'éclairage est prévu dont le but est de donner du caractère à la place.

Le talus nord sera cédé à la commune gratuitement une fois aménagé.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Un commissaire relève qu'au regard des plans présentés, il y aura beaucoup plus de béton que de verdure au niveau de la place basse et demande s'il est possible d'agrémenter cette zone par plus de verdure. La réalisation de cette place basse est très complexe car il y a de grosses contraintes, avec la route de Saint-Julien, l'autoroute, les infrastructures du tram et des bus et la vélo-station. C'est la raison pour laquelle il a été privilégié de végétaliser la place haute.

La question de la piste cyclable qui se situera dans cette zone multimodale pose question. Une demande formulée par Lancy était de signaler par des éléments visibles au sol la zone cyclable. Toutefois, la DGT n'y est pas favorable car elle privilégie la perméabilité et le partage des zones et ne veut pas séparer les flux sur de telles surfaces.

Le projet global coûte Fr. 29'000'000.--. La participation de la commune est de Fr. 3'491'526.--. Malheureusement pour cette place, le montant demandé n'est pas forfaitaire. Cela signifie que s'il devait y avoir une plus-value, la commune devra augmenter le montant de sa participation. La participation fédérale est actuellement chiffrée à Fr. 716'000.--.

Donc le coût réel pour la Ville de Lancy est actuellement évalué à Fr. 2'775'381.--. Une demande va être soumise auprès du FIE qui pourrait participer au prorata de la surface de la place, à savoir 2537 m2. La subvention du FIE pourrait ainsi s'élever à Fr. 1'331'925.--.

A l'unanimité, les membres de la commission préavisent favorablement le crédit d'investissement de Fr. 3'491'526.--.

Mme VERGAIN : il s'agit d'un arrêté, j'ouvre le débat.

M. FONTAINE : pour le groupe MCG, on a apprécié les discussions qu'on a eues en commission sur le sujet de cette gare. On a aussi apprécié le fait qu'on soit tous ensemble unis par rapport au nom de la gare qui, on l'a appris entre-temps, a enfin été dans notre sens et s'appellera bien Lancy-Bachet.

Par contre, pour cette fois, on va s'abstenir sur ce crédit d'investissement, parce qu'au départ le MCG était contre le CEVA. Notre choix en commission était de parler surtout de la qualité architecturale, mais à la base le MCG a refusé le CEVA. Pour cette raison, on ne va pas refuser ce crédit, mais on va s'abstenir.

J'ajouterai que ce soir, en passant, j'ai encore vu un magnifique panneau sur le chantier de cette gare « L'Etat construit pour vous ». J'ajouterai « L'Etat construit pour vous, choisit le nom de la gare et Lancy paie Fr. 3'500'000.-- ». Merci l'Etat !

Mme VERGAIN : s'il n'y a pas d'autres remarques, nous allons passer au vote.

Vu la construction en cours de la halte Lancy-Bachet et le protocole d'accord, signé le 13 juin 2016 entre la République et Canton de Genève et la Ville de Lancy, portant sur la réalisation et le financement du réaménagement des interfaces de la ligne Léman Express (CEVA) à la halte Lancy-Bachet ;

Vu que ce protocole d'accord a fixé, entre le Canton et la Ville de Lancy, les modalités de financement et de maîtrise d'ouvrage de la construction des espaces publics ou à vocation publique, ainsi que leurs infrastructures techniques, dans le périmètre de la halte Lancy-Bachet ;

Vu que ce protocole d'accord prévoit que la Ville de Lancy délègue la maîtrise d'ouvrage des aménagements des espaces publics de la halte Lancy-Bachet au Canton mais qu'elle valide les interventions et les choix d'aménagement réalisés sur son futur domaine public communal ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 26 mars 2018 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

par oui / non / abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'491'526.- pour financer la part des coûts de réalisation des espaces publics ou à vocation publique de la Ville de Lancy sur le périmètre de la halte Lancy-Bachet,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,
3. de financer partiellement ce crédit en sollicitant une allocation du fonds intercommunal d'équipement, estimée à Fr. 1'680'000.-,
4. de financer partiellement ce crédit par une subvention fédérale estimée à Fr. 664'943.- HT (Fr. 716'144.- TTC),
5. d'amortir la dépense nette en 30 ans, dès la première année d'utilisation (estimation 2020) par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 61.33.

L'arrêté 135-18.03 est accepté par 23 oui, 0 non, 8 abstentions.

13) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 septembre 2017 – Rapporteur : Mme Nancy RUERAT

Terrain d'aventure du Petit-Lancy – Présentation de l'avancement des études et des variantes agrandissement-rénovation/démolition

=====

Mme RUERAT présente le sujet : Pour rappel, un crédit d'étude avait tout d'abord été voté, mais le Conseil municipal avait demandé qu'une variante démolition/reconstruction soit étudiée.

En effet, la commission a souhaité que l'étude comparative se poursuive afin de faire un point intermédiaire pour que le Conseil municipal puisse prendre une décision pour la suite du projet.

Quant à l'association qui gère le terrain d'aventures, elle avait fait part de sa réticence concernant la variante démolition /reconstruction.

M. LORENZINI a expliqué que l'association était attachée à cette maison et que c'est difficile de se projeter dans une ambiance plus contemporaine et fonctionnelle. En outre, l'association a fait part à la commune de ses besoins dans le cadre d'une rénovation.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

La villa est en mauvais état, elle a été aménagée de manière aléatoire. Les utilisateurs ont besoin d'une cuisine, d'une salle de danse, d'une bibliothèque, des ateliers pour le bricolage, la peinture et pour d'autres activités. La volonté de l'association est aussi de pouvoir accueillir 45 personnes. De nombreux rangements sont également nécessaires.

M. JULLIARD, l'architecte, a expliqué le premier projet, qui est celui de la rénovation/agrandissement de la villa. Tout d'abord la villa n'est pas de plain-pied et un travail important devra être fourni pour adapter les espaces intérieurs, qui sont plutôt petits et clos.

Il a aussi précisé qu'il serait difficile d'optimiser l'espace. De plus, un gros travail en termes d'exigences thermiques, de sécurité et d'accessibilité serait nécessaire. En outre, du plomb a été retrouvé dans les peintures.

La seconde variante est celle de la démolition/reconstruction. Le premier avantage est la possibilité d'utiliser la villa existante durant la durée des travaux.

Les espaces seront plus communicants, plus ouverts et adaptables aux besoins de l'association. L'espace total sera plus important. Le bâtiment répondrait aux exigences et aux normes actuelles en matière de construction.

Selon le tableau fournit par M. JULLIARD, le projet de rénovation /agrandissement ne répond pas réellement aux besoins de l'association.

Quant aux prix, ils sont pratiquement similaires.

Pour la variante rénovation/agrandissement le montant se chiffre à Fr. 1'160'000.-- HT.

Pour la variante démolition/reconstruction, le montant se chiffre à Fr. 1'025'000.-- HT.

Des commissaires ont évoqué qu'ils n'entreraient pas en matière sur la rénovation puisque le projet ne correspond pas aux besoins de l'association et avec le risque d'avoir de mauvaises surprises.

Un autre commissaire a argué qu'il était important de prendre en compte l'avis des usagers.

La commission a voté par 8 voix contre et 3 abstentions la variante rénovation/agrandissement.

La commission a voté par 8 voix pour la variante de démolition/construction et 3 abstentions, cette variante est ainsi adoptée.

M. NUROCK : le groupe MCG est très heureux que son idée principale ait été suivie pour le bien des enfants de la commune de reconstruire le terrain d'aventure, raison pour laquelle on va soutenir ce projet.

Mme VERGAIN : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous allons passer au vote.

Vote accepté par 30 oui, 0 non, 1 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Mme VERGAIN : durant la suspension de séance, le Bureau a décidé que les rapports de commission d'information seront remis directement au secrétariat pour être insérés dans le procès-verbal, sans lecture de ceux-ci en plénière.

Je mets au vote cette proposition.

Vote accepté par 30 oui, 1 abstention

**14) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 20 février 2018 –
Rapporteur : M. Yannick HANIFI**

a) Fondation des Evaux

=====

M. HANIFI présente le sujet : M. Philippe Gay a pris la fonction de directeur le 16 mars 2017. Il a grandi à Lancy et possède un diplôme de technicien en mécanique. Avant de devenir directeur de la Fondation des Evaux, il a travaillé pendant 20 ans dans une société d'informatique et en a été le directeur pendant 5 ans. Il a également créé une start-up dans le domaine de la voile et a fait un bref passage dans un cabinet d'architecte.

Il commence par nous citer quelques chiffres. La Fondation a été créée en 1982 et est intercommunale. Les cinq communes que sont Genève, Lancy, Onex, Bernex et Confignon subventionnent la Fondation à hauteur de 4 millions. Les Evaux accueillent chaque année environ 182'000 visiteurs, ce nombre est toutefois estimatif car difficile à établir. 20 salariés sont engagés par la Fondation qui embauche également des auxiliaires pendant l'été.

La surface est découpée en trois zones : une zone de loisirs, équipée d'une dizaine de barbecues, une zone sportive au centre qui comprend des terrains de football, de beach-volley, de ping-pong et des courts de tennis. La dernière zone est consacrée à la nature et les interventions y sont particulièrement modérées.

De nombreux projets sont en cours de réalisation ou à l'étude. Pour la zone sportive, un problème de stockage du matériel a été soulevé par différentes associations et devrait bientôt être réglé. L'aménagement d'un mur de grimpe comme un terrain de padel est envisagé par la Fondation. Enfin les rénovations du skate-parc, ainsi que la piste d'athlétisme sont sérieusement à l'étude.

M. Gay relève qu'en 2017, 6 centres de tri ont été installés pour les déchets et que les résultats sont très satisfaisants. Concernant la zone nature, la Fondation s'occupe désormais à la gestion de la forêt, tâche qui incombait auparavant à l'Etat. La Fondation travaille avec l'Association des propriétaires de forêt. Les cheminements sont régulièrement rénovés. En effet certaines zones sont plus inondables que d'autres et subissent davantage l'effet du temps. La piste cyclable a aussi été refaite, tout comme le chemin qui passe derrière les tennis et descend au bord du Rhône.

M. Gay nous parle ensuite du projet du restaurant des Evaux, il souhaite développer un nouveau concept à base de produits locaux. Pour ce faire, il est prévu d'installer dans le parc un jardin-potager en permaculture. M. RENEVEY précise que le restaurant est un enjeu très important. Actuellement une buvette provisoire a été installée et le nouveau restaurant devra proposer des plats de qualité. Concernant son financement, les conseils municipaux des

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

différentes communes seront sollicités. Des réflexions sur les fonds propres des Evaux et sur les possibilités de cautionnements sont également en cours.

b) Audition du club de cricket club lancéen XI Stars
=====

M. HANIFI présente le sujet : Le cricket est un sport pratiqué en Suisse depuis longtemps, il a été représenté sur un tableau genevois datant de 1872. Il vient d'Angleterre et est extrêmement populaire en Inde, au Pakistan, en Australie et dans sa mère Patrie. Ailleurs, il est relativement méconnu, toutefois des compétitions se déroulent régulièrement à Davos avec des personnalités reconnues.

L'association XI Stars existe depuis longtemps et a été championne de Suisse à plusieurs reprises. M. Hafeez pratiquait le cricket dans son pays d'origine et a créé l'association peu de temps après son arrivée à Genève avec certains partenaires originaires d'Inde et d'Angleterre. Depuis quelque temps, l'association peut utiliser un terrain du parc des Evaux normalement dévolu à l'athlétisme. Mme Jelk-Peila nous explique que le club connaît beaucoup de changements et n'existe plus vraiment. L'association a également pour but d'intégrer les jeunes des foyers d'accueil. L'association souhaite recomposer une réelle équipe, performante et jeune, ainsi que prévoir des tournois.

M. Hafeez regrette qu'il n'y ait pas de vrai terrain de cricket sur Genève pour accueillir les associations qui reçoivent le club XI stars chez eux. Par exemple, les joueurs d'Au Dhabi ne se rendent jamais à Genève. L'association souhaite acquérir un filet de 15 mètres de long et 5 mètres de large qui permette aux enfants de jouer dans un périmètre délimité. Il relève que ce sport est plus populaire en Suisse alémanique. L'association est toutefois très heureuse de pouvoir s'entraîner aux Evaux.

c) Point de situation sur le projet conjoint avec l'Institut Florimont de réalisation d'une halle sportive au stade de Lancy-Florimont
=====

M. HANIFI présente le sujet : M. RENEVEY nous informe que le rapport d'amiante a été reçu et qu'il y en a un peu notamment dans le carrelage. Il y aura donc quelques frais de désamiantage mais ils seront moindres. Un montant de Fr. 200'000.-- a été avancé pour la construction de vestiaires et de douches. Concernant le bâtiment lui-même, le projet a bien avancé. Le déménagement des locataires actuels doit être organisé et le travail avec la régie Edouard Brun avance. Un certain temps séparera toutefois le déménagement et la démolition.

M. CARNAZZOLA nous présente les deux variantes. La première est simple : un rallongement du bâtiment a été prévu pour implanter des vestiaires selon les normes. Il est obligatoire de prévoir des douches et le coût estimé est d'environ Fr. 200'000.--.

La seconde variante est plus complexe et prévoit des vestiaires enterrés sous la salle. Elle n'a pas encore été chiffrée mais serait quand-même plus coûteuse. Le coût du désamiantage et de la démolition de la villa serait de Fr. 140'000.-- hors taxes. Le coût du projet présenté la dernière fois aux commissaires était estimé au total à Fr. 1'800'000.-- hors taxes. La plus-value liée aux vestiaires serait de Fr. 200'000.-- au minimum. En tenant compte des divers imprévus et TTC nous arriverions à un total global de Fr. 2'500'000.-- pour ce projet.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

La répartition des coûts doit être prise en considération et l'Institut Florimont devrait prendre à sa charge 60% de ces coûts. Bien que disposant déjà de vestiaires dans leur bâtiment scolaire, l'Institut ne trouve pas la proposition fantaisiste dans la mesure où les jeunes pourraient se changer directement sur place. M. CARNAZZOLA ajoute que le service des travaux et de l'urbanisme reçoit tous les documents et participe au projet. Le travail avec la régie Edouard Brun est capital puisque des étudiants habitent actuellement la villa. Le magistrat nous rappelle que les variantes seront proposées aux commissaires et sera ensuite soumise au Conseil municipal. Il faut toutefois attendre de savoir si l'Institut acceptera la participation financière convenue de 60-40.

d) Bilan chèque sports

=====

M. HANIFI présente le sujet : M. CARNAZZOLA trouve important de faire un point de la situation tous les deux ans sur ce projet initié en 2011. Il a été mis en place car certains enfants ne pouvaient plus pratiquer de sport au regard de l'augmentation des cotisations. De surcroît, certaines associations se plaignent de paiements fractionnés ou de non-paiement des cotisations. A ce propos, certains clubs payaient eux-mêmes les cotisations de certains membres. Les chèques sports ont ainsi pour but de développer la pratique du sport sur le territoire lancéen.

La volonté de la Commune est que le système soit simple. Dès lors, elle travaille avec le service de l'assurance-maladie du Canton aux fins de disposer d'un document officiel avec le subside de l'assurance-maladie. Il s'agit du papier-valeur que chaque famille doit fournir à la Commune pour obtenir le chèque. Un montant de Fr. 100.- a été fixé pour ce chèque, il ne s'agit donc pas de financer l'intégralité des cotisations qui varient selon le sport choisi. Un budget de Fr. 15'000.- a été voté par le Conseil municipal, ce qui correspond à 150 chèques. Pour pouvoir bénéficier d'un chèque sport, il faut avoir entre 4 et 18 ans, être au bénéfice de l'assurance-maladie, être domicilié sur notre Commune et pratiquer le sport dans un club lancéen.

En 2016, 166 chèques sports ont circulé au sein de l'administration communale. Ils ont été utilisés à hauteur de 26% pour le football et le basket, de 36% pour la natation et de 16% pour les différents arts martiaux. La demande étant très élevée pour ces sports. Le Lancy Natation détient la palme car il fait nager plus de 3'000 enfants. Actuellement 32 sociétés sportives participent au projet et les chiffres 2017 n'ont pas encore été donnés.

Les fraties sont favorisées : en effet quand une famille dépose une candidature, tous les enfants peuvent bénéficier d'un chèque. 25% des demandes émanent de familles de 2 ou 3 enfants. Ce système est un véritable succès et il se situe également au niveau administratif. La collaboration entre le service des sports et le secrétariat général est très efficace et le projet a très logiquement été reconduit en 2018 avec le même budget. A ce jour aucune demande de chèque sport n'a été refusée.

e) Divers

=====

M. HANIFI présente le sujet : Premier bilan du Skateplaza

Le premier bilan du Skateplaza est bon, le rapport est bien réalisé et très positif. Des enfants se rendent sur la place accompagnés d'adulte, ce qui crée des liens intergénérationnels. Un

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

commissaire demande d'auditionner l'association qui gère le Skateplaza, ce qui devrait être fait dans un futur proche.

Match de la solidarité

M. RENEVEY nous confirme que ce match de charité se déroulera bien au stade de Genève le 21 avril à 16h00. Des icônes du football mondial joueront pour le fonds de l'UEFA pour l'enfance. Le but est d'accueillir 20'000 personnes, voire plus. Au regard des faibles prix compris entre 10.-- et 22.-- et du caractère caritatif du match, la Commune ne fournira pas de billets.

Révision du Plan directeur communal

Le service des sports est occupé à la révision du plan directeur communal. En effet une fiche sport sera pour la première fois intégrée à ce plan. Le travail sera exposé lors d'une prochaine séance.

Stade de Florimont

Une recrudescence de vols et de vandalisme a été remarquée dans les vestiaires du stade de Florimont. Le club a proposé d'installer des caméras de surveillance, il a également demandé à transformer la buvette en restaurant. De nombreux documents doivent encore être fournis et la procédure a débuté il y a quelques mois mais est loin d'être aboutie.

Convention Urban Taining

Une nouvelle convention a été signée avec Urban Training, association qui propose des marches et des exercices en plein air sur le mobilier urbain. 18 séances se déroulent de mai à septembre au Petit ou au Grand-Lancy. La Commune soutient l'association à hauteur de Fr. 3'000.-- par année et les prestations sont gratuites pour la population.

Travaux Tennis-club Lancy Fraisiers

Les travaux continuent au Tennis-club des Fraisiers. Les travaux du lot 3, soit la rénovation du sous-sol, ont débutés. Concernant le lot 2, la Commune est toujours dans l'attente de l'autorisation définitive pour les aménagements extérieurs.

Equipe féminine du Lancy Plan-les-Ouates Basket

La première équipe féminine du Lancy Plan-les-Ouates Basket évolue en ligue nationale A. Les résultats ne sont pas brillants mais l'équipe a besoin de créneaux plus larges pour s'entraîner, elle souhaite également disposer d'une salle de manière relativement pérenne. Dès lors, il a été proposé d'installer à demeure cette équipe à l'école du Sapay. Il s'agirait d'aménager la salle à moindres frais et selon le budget disponible. Un nouveau marquage, une table de comptage et un nouveau module sont indispensables et les travaux pourraient être réalisés pour la rentrée scolaire prochaine.

Association Genève Montagne

Une séance de travail s'est déroulée avec les autres services de la Commune et l'implantation de l'Association Genève Montagne avance.

Patinoire du Trèfle-Blanc

M. RENEVEY explique qu'il y a de nombreux chamboulements concernant ce vaste projet tels que le départ de M. Hugues Quennec. De sérieux doutes subsistent aussi concernant les investisseurs. La commune doit rester vigilante afin de ne pas devenir le nouveau Dubaï genevois. Les divers services cantonaux doivent aussi être sollicités. Au regard des nombreuses incertitudes, les travaux n'ont pas réellement avancés. Il s'agit d'attendre de savoir si les investisseurs se retirent ou non et si la Fondation, qui reste anonyme, souhaite financer le projet. Dès qu'il disposera de plus amples informations, le magistrat les communiquera aux commissaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018**15) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –
Séance du 26 février 2018 – Rapporteur : M. Bruno REOLON**

a) Viaduc des Grandes-Communes – Construction d'espaces artisanaux

M. REOLON présente le sujet : Le projet consiste à créer des surfaces artisanales dans l'espace situé sous le viaduc des Grandes-Communes, qui est une parcelle communale. Cet espace est utilisé depuis de nombreuses années pour des places de stationnement, principalement pour des caravanes et des vans. Il était aussi utilisé en partie comme lieu de stockage par le service de l'environnement.

M. LORENZINI précise que le projet consiste à créer des structures de type containers, qui sont relativement économiques, avec des surfaces fermées pour les activités et des surfaces de stockage ou de travail à l'extérieur. Il est prévu deux lots de relativement grande taille. Il serait possible aussi de créer en outre trois, quatre, voire cinq surfaces plus petites.

Un commissaire demande si ce projet a été validé par l'OFROU. M. LORENZINI répond que du point de vue de l'OFROU les structures mises en place sous les viaducs ne doivent pas être facilement inflammables, ce qui est le cas du projet actuel.

b) Mouvements d'entreprises à Lancy – Surfaces administratives, y compris le secteur Pont-Rouge – Point de situation

M. REOLON présente le sujet : Mme BOUSSINA nous informe sur le plan de situation des espaces commerciaux de la Ville de Lancy.

Des entreprises ont quitté la Ville de Lancy et d'autres départs sont prévus. La banque Lombard Odier quittera la ville de Lancy et ira installer son siège sur la commune de Bellevue en 2020. La bonne nouvelle, c'est que de nouvelles entreprises viendront s'installer dans le complexe en construction de Lancy Pont-Rouge qui est bien sur le territoire de la ville de Lancy. Il y a aussi le fait que certaines entreprises quitteront le Petit-Lancy pour s'installer dans ce nouveau complexe. Bien qu'il soit en cours de construction, beaucoup de surfaces de ces nouveaux bâtiments sont d'ores et déjà réservées, même pour les bâtiments qui ne sont pas encore sorti de terre (Le site internet www.pont-rouge.ch vous informe de l'état de location actuel, des surfaces commerciales). Il n'y a pas trop d'inquiétude à avoir, selon Mme BOUSSINA, pour l'occupation à venir pour les espaces commerciaux laissés vides au Petit-Lancy et on garde un très bon espoir de les voir rapidement occupés grâce notamment à la proximité des axes de communication, des transports publics, très accessibles et notamment à la proximité de l'aéroport.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018**16) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 5 mars 2018 –
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

Divers

=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : M. LORENZINI informe les commissaires que lors de la présentation du crédit d'étude pour l'aménagement du terrain d'aventure du Petit-Lancy, deux variantes avaient été proposées. La variante soutenue par la commission consistait à la démolition et reconstruction du bâtiment. Suite à de longues discussions avec les membres de l'association, cette variante a été acceptée. Dès lors, le travail d'étude a repris sur uniquement cette variante et le crédit de construction pourra être soumis cet automne à la commission.

Un test visispeed a été effectué au 52, avenue du Petit-Lancy du 8 au 18 janvier de cette année. Les résultats montrent que des pointes de vitesse à 65 km/h ont été mesurées, provenant en majorité de deux-roues motorisées. En termes de respect de la norme qui est fixée à 85 %, les résultats obtenus sont mauvais car durant cette observation, les véhicules ont respecté la norme à 65 % seulement. La solution préconisée consiste en l'installation d'un second seuil de ralentissement au chemin du Crédo. Un commissaire pense que la solution des gendarmes couchés n'est pas efficace surtout par rapport aux motos et que diverses études ont démontrés que seul l'aménagement urbain engendrant un abaissement du champ visuel entraîne un ralentissement immédiat. M. LORENZINI confirme que ce type d'aménagement a été retiré car lors de l'affluence aux heures de pointes les véhicules ne pouvaient pas se croiser sans monter sur le trottoir.

Le président informe la commission que la chaussée de l'avenue des Communes-Réunies qui a été refaite en 2017 présente déjà de nombreux trous. M. GUÉRITTEY va en informer le Canton.

**17) COMMISSION DE LA SECURITE – Séance du 6 mars 2018 –
Rapporteur : M. Christian HAAS**

a) Liens entre police municipale et TSHM

=====

M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY rappelle qu'il s'agit de présenter la complémentarité de la prévention et de la répression.

Mme VELLETRI est coordinatrice région de la FAsé (Fondation genevoise pour l'animation socio-culturelle), organisme qui emploie les TSHM. Elle illustre certaines activités :

- sport pour tous
- café communautaire
- proposition de petits jobs pour les jeunes.

Elle rappelle également que les TSHM travaillent sur le long terme en partenariat avec la police. La FAsé a d'ailleurs un protocole de collaboration avec la police cantonale, évalué régulièrement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

M. PALAU, représentant des TSHM, explique ensuite la collaboration et le type d'interventions qui peuvent amener les TSHM et les APM à se retrouver sur le terrain. Un point de situation annuel est également prévu entre les divers intervenants.

M. GAY explique enfin la mission des APM dans la réalisation du skatepark de la route des Jeunes. On constate que chaque partenaire à sa mission au bénéfice des citoyens.

b) Présentation du corps des sauveteurs de Lancy et de leur nouvelle cheffe

=====
M. HAAS présente le sujet : M. RENEVEY félicite d'abord la nouvelle cheffe, Mme ROSSELET, nommée le 23 février et qui devient ainsi la première femme à la tête d'un corps de sauveteurs, ce qui est « historique ».

Mme ROSSELET rappelle qu'une présentation complète du corps des sauveteurs avait été faite en mars 2016. Se basant sur cette présentation, elle indique :

Le corps de Lancy est né en 1912. Les sauveteurs sont une autorité communale, qui fait partie du groupement de la sécurité. Le corps compte 56 membres.

Elle rappelle enfin que les sauveteurs viennent en appui des autres services de secours, mais participent aussi à la bonne organisation de divers événements, comme la fête des écoles ou le 1er août, des manifestations où ils sont précieux !

Il est précisé en conclusion qu'en cas d'interventions d'urgence, c'est le chef d'intervention des pompiers qui appelle par BIP.

c) Protection civile – Présentation du domaine « Assistance »

=====
M. HAAS présente le sujet : M. GISCHIG explique que, dans le cadre des activités de la PC de la commune, il s'agit d'un groupe spécialisé, qui intervient lors de sinistres et gros accidents, mais qui peut aussi proposer un appui sanitaire et du soutien psychologique. Quelques exemples sont donnés pour illustrer ce panel d'activités : assistance aux sans-abris, hébergement d'urgence suite à un incendie, et même un appui à la police pour la recherche de personnes, avec une formation ad hoc.

Enfin, la PC dispose de centres pour accueillir des réfugiés.

M. GISCHIG indique enfin que la PC continue de gérer certains contrôles des abris atomiques, et intervient en soutien lors d'événements de grande envergure.

d) Divers

=====
M. HAAS présente le sujet : Quelques divers concernant des zones de stationnement, l'intervention des APM dans une problématique de voisinage et les futures conséquences de l'ouverture des gares en lien avec les effectifs de la police municipale.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018**18) COMMISSION SOCIALE – Séance du 13 mars 2018 – Rapporteur : Mme Céline ROSSELET**

a) Etat des lieux des crèches et du groupement des garderies et jardins d'enfants
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : Mme ZEN-RUFFINEN, co-directrice de l'Espace de Vie Infantile Clair-Matin, débute la présentation en indiquant les modes d'accueil existants actuellement à Lancy ; tous ces modes de garde sont subventionnés par la Ville de Lancy. Les institutions à prestations élargies, systèmes de garde ouverts du matin jusqu'au soir, comprennent les Espaces de Vie Infantile (EVE) et les crèches. Les institutions à prestations restreintes sont les jardins d'enfants et les garderies. Il y a également l'accueil familial de jour.

La crèche Chante-Joie accueille 90 enfants par jour, les Couleurs du Monde 98 enfants, avec 140 enfants inscrits ; l'EVE Clair-Matin offre 118 places et 152 enfants y sont inscrits, et l'EVE du Plateau dispose de 60 places et 77 enfants y sont inscrits.

Toutes les crèches sont formatrices, elles accueillent chacune des apprenties et des stagiaires.

Mme ZEN-RUFFINEN précise que les quatre crèches de Lancy se réunissent toutes les six semaines pour harmoniser les pratiques, tout en gardant chacune son propre mode de gouvernance et en restant indépendante des autres crèches.

Mme PFENNINGER présente les garderies de Lancy. Son poste a été créé le 1er avril 2009 pour les garderies du Plateau, de l'Etoile et Caroll. Au 1er mars 2010, les garderies le Petit Prince et le Jardin des Tout-Petits lui ont également été transmises pour la gestion.

Au 1er janvier 2011, les 5 garderies ont été réunies sous le groupement des garderies de Lancy dans le but de permettre une gestion de la trésorerie par la centralisation des liquidités, de réunir la comptabilité des garderies sur un seul programme, et de faciliter la gestion administrative. Un unique bilan et un seul compte d'exploitation détaillé sont établis pour l'ensemble des garderies.

Ce groupement est régi par deux conventions : la convention du groupement des garderies de Lancy, signée par les 5 garderies, et la convention entre le groupement des garderies de Lancy et la ville de Lancy.

Pour l'année 2017-2018, 255 enfants sont inscrits dans les garderies. A partir de septembre 2018, l'effectif va augmenter et le nombre de places passera de 259 à 280 places sur la semaine, créant ainsi 2 postes supplémentaires pour les éducatrices.

Toutes les institutions sont soumises aux mêmes normes d'encadrement des enfants au niveau cantonal, selon les réglementations du SASAJ. Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour.

Les structures de la petite enfance font aussi le lien avec des services extérieurs, par exemple avec l'infirmière référente du SSEJ (service de santé de l'enfance et de la jeunesse), un service à la guidance infantile ou le SEI (service d'appui à la maison notamment en cas de situations d'handicap). Elles accompagnent les parents dans ces démarches.

Le Conseiller administratif explique qu'il y a eu un certain nombre de discussions dans le cadre du budget, mais que c'est un enjeu important au-delà des finances, notamment par rapport aux listes d'attente et par rapport au nombre de projets de nouvelles crèches. C'est un enjeu à la fois important en termes de politique publique mais aussi en termes de coûts, puisqu'il est

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

question d'ouvrir une crèche très prochainement à l'Adret, et une autre sur le Petit-Lancy également, plus loin sur les Rambossons. Le Conseiller administratif explique qu'il y a un certain nombre de changements et de réflexions sur la politique de la petite enfance.

Concernant la liste d'attente, Mme ZEN-RUFFINEN souligne qu'à ce jour, il existe une réelle harmonisation entre les quatre crèches de la ville de Lancy. Les crèches, les garderies et l'accueil familial de jour ne sont pas cloisonnés. Ainsi, en cas de situation d'urgence, une coordination se fera toujours pour trouver une solution.

b) Passage de témoin au service des affaires sociales (SAS)
=====

Mme ROSSELET présente le sujet : M. DEMIERRE a restitué à la commission quelques repères parmi les nombreuses choses qui se sont passées pendant ces presque quatre législatures – puisqu'il a fait trois législatures sous M. BAERTSCHI et une grande partie de législature sous M. RENEVEY. Il précise d'emblée qu'il n'a été qu'un des acteurs parmi tant d'autres de l'évolution du service des affaires sociales et qu'il a travaillé avec une équipe, avec des collègues, avec des partenaires.

Sous sa responsabilité, les prestations se sont développées de manière très importante, l'équipe s'est beaucoup étoffée, de nombreux projets ont été mis en place et soutenus. La Ville de Lancy a choisi d'intégrer les différents domaines au sein de son service des affaires sociales – il n'y a pas un service dédié à la petite enfance ou aux écoles comme dans d'autres communes. La coordination a été assurée par M. DEMIERRE, qui a délégué et fait confiance à ses collaborateurs.

M. DEMIERRE se réjouit de passer le témoin à M. KUNZI avec lequel il travaille depuis de nombreuses années. Il lui souhaite le meilleur vent possible, à lui et au service.

c) Divers
=====

Mme ROSSELET présente le sujet :

Places de stage

Lors de la dernière séance, un commissaire avait posé une question concernant les éventuels stages. Le Conseiller administratif lui avait répondu que, chaque fois qu'il avait eu connaissance d'une telle demande, il avait toujours fait en sorte de faire obtenir un stage à la personne qui le demandait et que, jusqu'à présent, toutes les demandes avaient été satisfaites. Il ne pouvait cependant pas garantir que ce serait toujours le cas. Le commissaire a eu connaissance du cas d'une personne qui a écrit à la Mairie et qui a reçu une réponse un peu sèche qui ne correspond pas à la réponse qu'avait donnée en séance le Conseiller administratif.

Le Conseiller administratif n'a pas de réponse à donner car il n'est pas au courant de ce cas. Il invite le commissaire à lui donner les coordonnées de la personne pour qu'il puisse se renseigner.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018**19) COMMISSION D'EXPLOITATION DU STADE LANCY-FLORIMONT –
Séance du 20 mars 2018 – Rapporteur : M. Yves PAGE****a) Situation actuelle de l'exploitation du stade**
=====

M. PAGE présente le sujet : M. Renevey rappelle aux nouveaux participants présents le but et le sens de cette commission.

M. Léger, de l'Institut Florimont, indique que l'institut utilise toute l'année les infrastructures et lors de la pratique du football les chaussures utilisées sont adaptées d'après le terrain sur lequel il est pratiqué.

Durant l'année 2018, 2 à 3 journées sportives seront organisées.

L'entente avec le Lancy Football Club est bonne.

Il rencontre un problème avec les clefs pour fermer les différents accès. M. Renevey lui répond que cela peut provenir du logiciel qui n'a plus été mis à jour depuis un certain temps et Monsieur Mosca rajoute que cela peut aussi venir de l'usure.

M. Mosca, du Lancy Football Club indique qu'il a remarqué que des jeunes, lors de la pratique du football à midi, utilisent les couverts pour joueurs et entraîneurs comme but et que cela est strictement à éviter. En réponse, M. Léger va le signaler auprès de la direction de l'Institut. L'éclairage est en ordre et ne pose plus de problème suite aux changements intervenus sur les trois terrains. Par contre, il constate de temps en temps des vitres cassées, mais dont l'origine de leurs dommages n'a, à ce jour, jamais pu être élucidée.

Finalement, il fait savoir qu'il doit établir assez souvent des déclarations de sinistres pour du vandalisme dont les dommages ne sont pas remboursés par leur assureur et reste à la charge du club. Il se demande s'il n'est pas nécessaire d'installer des caméras.

M. Henriod, co-président du Lancy Football Club, annonce que le litige avec la buvette a pu être réglé. Demande que les parents d'élèves de l'Institut aient plus de respect dans la cohabitation des places de parking. M. Léger en a pris note et va en faire part à qui de droit. Finalement, il a vu un élève lancer une fusée sur le terrain A qui soi-disant aurait reçu la clé par un professeur pour y accéder. Demande à M. Léger d'intervenir car ce genre de fait peut sérieusement endommager la surface du terrain.

M. Carnazzola indique qu'en 2018 une nouvelle pelouse synthétique sera mise en place sur le mini-terrain C.

Pour lutter contre les incivilités, une étude va être menée pour mettre une caméra de surveillance dans le couloir des vestiaires.

Un nouveau panneau d'affichage a été mis en place avec le logo du Lancy Football Club.

Finalement l'idée est en cours de passer d'une buvette à un restaurant.

A la question d'un commissaire sur le problème du déneigement, il lui est répondu qu'il n'y a pas de solution miracle et qu'il faut attendre la fonte de la neige car les lames d'une fraiseuse pourraient rapidement dégrader les terrains.

b) Projets futurs
=====

M. PAGE présente le sujet : M. Carnazzola nous indique que selon un devis, le coût est de Fr. 5 mio pour couvrir le terrain C. De ce fait, il est suggéré d'utiliser la surface de la villa actuelle, laquelle est en mauvais état et ne sera pas rénovée, pour construire une salle de gym unique

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

pour permettre la pratique du football d'intérieur et multisports. Quant au terrain de basket, celui-ci serait maintenu.

Le coût de construction est d'environ CHF 2,5 mio TTC et serait pris en charge en grande partie par l'Institut Florimont.

Sur demande de la Commission des sports, il est recommandé d'inclure des vestiaires/douches, soit deux avec une surface de 14m² chacune. Le coût supplémentaire est estimé à CHF 200'000.-.

Pour permettre l'implantation desdits vestiaires/douches selon les normes, il est proposé deux variantes :

La première variante consiste à un rallongement du bâtiment existant. La seconde variante prévoit des vestiaires enterrés.

MM. Mosca et Henriod trouvent l'idée intéressante, mais rappellent et souhaitent que soit inclus une salle dont le but est de permettre p. ex. des conférences, des cours de formation, des réunions de parents, la préparation des matchs, etc.

M. Carnazzola va étudier la possibilité d'inclure une salle de conférence, mais rappelle que cela pourrait avoir comme conséquence un coût supplémentaire.

c) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : A la remarque d'une commissaire, lors d'une vente de pâtisserie par les juniors du club, Monsieur Mosca fait remarquer qu'il leur est rappelé de s'habiller avec leur training de sortie afin d'être identifiables et plus visibles.

**20) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 21 mars 2018 –
Rapporteur : Mme Martine CASUTT****a) Gestion des tags**

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. STÄMPFLI nous présente le sujet, le tag représente un vrai fléau, on recense 2'000 tags par année sur la commune, dont certains sont injurieux, il est important de les effacer au plus vite.

La commune mandate une entreprise spécialisée car le nettoyage de ces tags est complexe. Cette entreprise travaille pour la commune depuis 12 ans, il n'y a que 5 entreprises qui font ce genre de travail sur le canton. Un traitement anti-tags est déposé sur les nouvelles constructions.

Pour les infrastructures privées, la Ville de Lancy propose des contrats « Lancy façades nettes », 18 contrats de ce type ont été signés.

Les coffrets SIG sont des supports privilégiés, les SIG ont offert l'habillage de 80 cabines, celles-ci ne sont généralement plus taguées, le coût pour un coffret est d'environ Fr. 450.-- et il reste environ 50 coffrets à couvrir, à l'école en Sauvy un retraité a peint un coffret sur accord des SIG.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

La Ville de Lancy a aussi développé la végétalisation des murs. Des campagnes de sensibilisation sont également demandées dans les écoles.

La commune essaie de sanctionner, mais c'est très difficile d'attraper les taggueurs. Les tags illégaux coûtent environ Fr. 150'000.- par année à la commune. Pour répondre aux commissaires, il est rappelé qu'il ne faut pas confondre tags et graffitis, si les premiers ne sont jamais esthétiques, les graffitis peuvent l'être, il faut réfléchir à trouver des emplacements pour permettre ce genre de fresque, mais ce travail doit néanmoins être encadré.

b) Espaces verts et reconversion bio

=====

Mme CASUTT présente le sujet : M. HASLER nous présente le sujet, l'utilisation de produits biologiques est une préoccupation pour la santé des collaborateurs et des usagers des parcs publics.

Lancy est la première ville de Suisse à produire et entretenir de manière biologique. La commune a plusieurs espèces de fleurs protégées et beaucoup d'espèces d'oiseaux qui transitent. Chaque commune a un rôle à jouer pour faciliter le transit de la biodiversité avec le passage du Rhône, de l'Aire et de la Drize se jouent de gros enjeux.

Le bio n'augmente pas les coûts mais ne les diminue pas non plus, c'est surtout la méthode de travail qui change. Il faut définir clairement les objectifs, première étape : produire des plantes, deuxième étape : la gestion des parcs publics et dans le futur entretenir les terrains de sports de manière bio.

La production des plantes bio ne permet pas la même diversité. La majorité des collaborateurs sont d'accord avec le mouvement bio. Lancy est une commune riche en parcs publics par rapport à sa densité. L'augmentation de ces surfaces avec les nouveaux quartiers devrait augmenter de 10 à 15%, malgré cela il n'est pas prévu d'augmentation du personnel, il faudra augmenter les compétences des collaborateurs. Il s'agit de travailler de manière très structurée. Malgré ses 44'000 hectares d'espaces à entretenir la commune n'utilise pas de glyphosates. Une machine à vapeur est utilisée pour les mauvaises herbes, mais ce n'est pas l'idéal du point de vue environnemental.

Les plantes indigènes ne demandent pas forcément moins d'entretien, les routes cantonales sont entretenues par le Canton qui ne traite plus depuis plusieurs années. La formation des collaborateurs se fait à l'interne car les formations bio n'existent actuellement que pour les maraîchers.

c) Développement du pôle « nature » du parc Navazza-Oltramare

=====

Mme CASUTT présente le sujet : Mme TOMBET présente le sujet, outre le potager de 700m2 entouré par un verger et une ceinture d'arbres fruitiers, un sentier « découvertes » qui débute au potager et descend jusqu'au Pont des Briques va être installé.

Les objectifs sont :

- Valoriser et faire connaître ce sentier
- Sensibiliser la population et les enfants aux valeurs naturelles et historiques
- Encourager la marche à pied au sein de la commune, pour rejoindre des lieux d'intérêt, et pour des itinéraires de ballade et de plaisir.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Un rucher pédagogique va également être mis en place, celui-ci permettra de sensibiliser les écoles et la population au rôle de l'abeille. Des ruches seront installées derrière des vitres afin d'observer le travail des abeilles. Des apprentis menuisiers ont été associés au projet pour réaliser la structure en bois. Un lieu d'accueil pour les enfants qui participe à l'animation du potager sera intégré à la structure.

Il n'y a pas eu de vote au budget car la structure est légère et sera réalisée à l'interne.

Le sentier et le rucher seront inaugurés le 29 septembre lors de la fête de l'Abeille et du terroir.

d) Divers

=====

Mme CASUTT présente le sujet : La question sur le recyclage des bouteilles PET de 5 litres par un membre du public, les opercules des points de récupération ont été volontairement réduits, s'il y a plus de 2% de PET non conforme dans une benne celle-ci est refusée. Ces bidons de 5 litres ne sont souvent pas en PET et proviennent de France.

Une commissaire revient sur la problématique du local à encombrants des Palettes, il est expliqué que la déchetterie est régulièrement envahie par des encombrants et qu'il serait plus judicieux de pouvoir déposer ceux-ci dans un local.

Une remarque est faite suite au nettoyage citoyen qui a eu lieu au Petit-Lancy, une zone est très difficile d'accès sous le Pont de Lancy, et le fléau reste les mégots de cigarettes, un grand nombre de déchets est également trouvé à côté des poubelles.

Remerciements à M. STÄMPFLI et son service, qui fait un excellent travail.

Le 19 mai aura lieu la fête du jardin de 10h à 15h.

Et la semaine du développement durable aura lieu du 1^{er} au 10 juin.

**21) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 27 mars 2018–
Rapporteur : Mme Martine DEGLI AGOSTI****a) Audition du Geneva skate Museum**

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Jim Zbinden présente le Geneva skate museum (actuellement le Musée est fermé et cherche de nouveaux locaux). Il précise que c'est à la suite d'un accident en 2005 qu'il s'est recyclé en organisateur et responsable d'une structure, entre autres celui de la route des jeunes.

Il y a 25 ans ce sport était inconnu, mais c'est devenu une pratique sportive et aussi un fait social et culturel. Le skateur pour lui n'est pas un rebelle qui détruit le mobilier urbain au bas des immeubles, mais un sportif qui cherche un terrain idéal pour sa passion. Il raconte la nécessité mais aussi la difficulté pour lui d'avoir conçu un skate plaza qui convienne aux sportifs. Ouvert le 21 décembre et inauguré le 24 mars 2018, ces installations sont une

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

réponse à la demande d'une poignée de jeunes du quartier. Certes le parc a radicalement changé mais il abrite un parc à chiens, un étang et sépare bien la zone sportive de la zone tout public où il y a des pentes faciles pour des enfants plus jeunes qui ne peuvent aller dans le skate plaza.

A la demande des commissaires, il précise la nécessité d'un matériel ad hoc pour les sportifs, ainsi que des horaires bien spécifiques pour chaque tranche d'âge et le niveau, pendant la semaine, le week-end et selon la saison. Il dit rester ferme pour garder et privilégier la mixité des skateurs et exige la présence d'un proche pour les moins de 10 ans. Il a calculé qu'il effectue au moins le double d'heures que son contrat l'exige et demande une surveillance municipale pour la nuit.

b) Présentation du contrat de prestation du skateplaza Lancy
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : Le contrat de prestation pose les principes et listes des exigences qui doivent être réalistes. Il fixe les missions et les buts. Par exemple, assurer la pratique sportive égalitaire avec des pratiquants de tous âges et de tous niveaux avec une équipe formée et engagée avec les assurances sociales. La formation d'auxiliaires tient compte de la gestion du site, par exemple ils sont formés pour les premiers secours, (défibrillateur , etc.), et veillent à l'entretien du lieu, car si le service de l'environnement agit dans des cas extrêmes (selon protocole), l'équipe entretient l'endroit tous les jours pour la sécurité.

En ce qui concerne la réparation du matériel courant, la Ville de Lancy a pourvu le site d'un container avec outillage, ainsi qu'un téléphone sur place.

Un rapport d'évaluation annuel suit les activités de la structure. L'enveloppe budgétaire de Fr. 8000.-/mois (basée sur le skate de Plainpalais) devrait évoluer avec la décision du Conseil municipal pour pallier les frais qui augmenteront.

c) Situation financière du Lancy handball club
=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet : On apprend que le club gère 10 équipes et environ 120 membres. Mais que dernièrement sa situation financière est devenue dramatique. Le résultat d'un audit mentionne que c'est en partie dû à la personnalité de son président qui gère seul toutes les fonctions d'un comité, mais aussi aux frais de déplacements toujours plus chers et aux taxes de compétitions qui ont doublées. Ajoutons qu'actuellement, la Fédération suisse de handball ne paie plus les locations de salles (environ Fr. 4'000.--), la Ville de Genève qui ne verse plus sa subvention, enfin on observe une baisse du soutien de Jeunesse et sport.

Actuellement la situation est presque sous contrôle, un nouveau comité va se former L'association cantonale est prête à soutenir le club, à la fois pour mettre à disposition des heures en personnel, mais aussi pour se pencher sur le budget et la situation de la trésorerie. Il lui a été également demandé de faire l'intermédiaire avec la fédération suisse de handball pour que les arriérés, notamment les cotisations puissent être ventilées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018**c) Divers**

=====

Mme DEGLI AGOSTI présente le sujet :

- Concernant le Lancy FC et Lancy Management : un courrier reçu à fin février vient de confirmer qu'on ne peut pas assurer les joueurs et les employés sous deux polices d'assurances distinctes contractées par une même société auprès d'une compagnie d'assurance.
- Un accident est survenu à Vernier avec un joueur de football dont les jambes ont glissé sous la barrière en métal où il y a un espace de 8 cm avec le sol. Une décision va être prise pour le stade de Lancy Florimont qui a le même modèle de barrières.
- Une enquête sur la toxicité des anciens terrains de foot synthétiques a alerté un commissaire, M. RENEVEY a assuré que les nôtres en billes de liège sont sans danger.
- ZZ Lancy a invité la commission pour un apéro suite au match Danemark-Lancy.

22) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. DEROBERT : il y a 23 mois, j'ai déposé une motion avec le groupe PLR concernant l'esplanade du quartier de la Chapelle. Ce quartier était voué à se développer, il y avait une partie des habitations qui était faite, et je parlais des places de parc – 75 places de parc – qui, à terme, ne devaient plus être délimitées dans le temps. Vous vous en rappelez, on l'a traitée, on l'a renvoyée à la Commission de la sécurité, on m'a assuré que les choses se faisaient. Aujourd'hui la deuxième partie des immeubles est terminée, il s'agit de 800 nouveaux habitants qui sont en train d'arriver, la situation des parkings est devenue catastrophique, car il n'y a plus de places de parking, les accès feu sont bouchés tous les soirs, les camionnettes de sociétés – environ une quinzaine, soit 20% des places – occupent des places tous les soirs. Il y a un problème, sans compter que la vitesse n'a toujours pas été réduite. Maintenant les enfants traversent en courant cette esplanade d'un côté et de l'autre, car il y a des bâtiments d'un côté et de l'autre et cette esplanade est toujours à 50 km/h. Ma question est très simple : que faut-il ? Un feu où les pompiers ne peuvent pas accéder aux bâtiments, un accident avec un enfant ou la fin de la législation avec son changement de magistrat ? Merci de me répondre.

M. REOLON : je reviens sur la problématique des places de parking au chemin de la Colline qui sont toujours en blanc. Est-ce que quelqu'un de spécial habite cette zone, car elles restent en blanc et ne sont pas en bleu. Cela fait 2 ans que je demande cela. J'aimerais savoir pourquoi ces cases restent en blanc, alors que d'autres personnes payent Fr. 200.— par année pour pouvoir se parquer. C'est devenu un P+R sauvage. Les gens stationnent même des voitures sans plaque au chemin de la Colline. Si l'on pouvait intervenir, ce serait vraiment généreux de votre part vis-à-vis des habitants des environs qui cherchent désespérément une place.

M. MATHIEU : deux propositions. La première, l'interruption de séance l'a vraiment prouvé, il faut absolument une deuxième toilette dans cette mairie.

Plus sérieusement, j'ai regardé l'Intranet et dans les membres du Conseil municipal, il y a nos trois membres du Conseil administratif. Je pense qu'il y a eu confusion entre la liste de diffusion e-mails et les membres, vu que les trois Conseillers administratifs sont déjà sous Conseil administratif, il faudrait les enlever des membres du Conseil municipal. Et si pour les

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

commissions, on pouvait mettre « participe à la commission », et non pas « membres de la commission », ce serait aussi très bien.

Mme DEGLI AGOSTI : j'aimerais juste dire que pour le groupe des Verts, M. Hüseyin TEMEL reprendra la place de Mme GILLIERON dans les commissions, à savoir la Commission sociale, des travaux, de la sécurité. D'autre part, notre cheffe de groupe sera Olga VILLARRUBIA.

J'ai encore une question au Conseil administratif : je suis passée à la route des Jeunes et j'ai failli écraser un groupe de personnes, parce qu'il n'y a toujours pas de passage clouté dans cet endroit qui est si dangereux. Il faudrait absolument intervenir avant qu'il y ait vraiment un malheur.

M. MAUGUÉ : dans le même registre, au chemin Pierre-Longue, il y a des problèmes de circulation. Une initiative a été réalisée par le biais de l'ATE, y compris un ingénieur qu'il n'y a pas lieu de présenter dans le sens que c'est un ingénieur assez connu dans toute la Suisse romande. Celui-ci préconise la réalisation d'une zone 20 dans ce secteur. Qu'en pense M. le Maire, D. BONFANTI ?

M. COUTO : j'ai été interpellé par un ancien conseiller municipal concernant le trafic et le bruit généré en conséquence à la rue du Bachet au Grand-Lancy. Cet ancien conseiller municipal a fait part par lettre envoyée au mois de juillet 2017 des problèmes d'excès de trafic qui se sont accentués depuis quelque temps à la rue du Bachet au Grand-Lancy. C'est généré, semble-t-il, par des pendulaires qui se dévient de l'artère principale, l'avenue des Communes-Réunies, afin de gagner quelques minutes de trajet en échappant aux ralentissements causés par les feux entre autres et existants sur le tronçon de route. Il demandait si quelque chose pouvait être fait concrètement afin de réduire les nuisances sonores dans cette rue et éventuellement la mise en place d'une solution afin de stopper le trafic des pendulaires dans cette rue.

Par la même occasion, cet ancien conseiller municipal attire l'attention sur le fait que les trottoirs d'où partent les passages-piétons ne sont pas abaissés, alors que, dans les alentours, il y a pas mal de personnes âgées, ainsi que des personnes handicapées pour lesquelles cette absence d'abaissement du trottoir constitue un obstacle à leurs déplacements. Une réponse a été transmise en septembre 2017 indiquant que certaines études allaient être faites. Depuis cette date, aucune autre information n'a été donnée et aucun changement n'a été constaté.

Ma question est la suivante : est-ce que des nouvelles informations concernant cette problématique peuvent être communiquées et est-il prévu ou en cours une solution qui puisse permettre la réduction du trafic et les nuisances sonores à la rue du Bachet ? Et est-il prévu de faire un abaissement des trottoirs de cette rue afin de faciliter les déplacements des personnes âgées et des personnes handicapées habitant dans ce quartier ?

M. BONFANTI : pour M. MAUGUÉ, une séance d'information aura bien lieu pour l'association et nous aurons plus d'informations concernant les études. Concernant la zone 20, il semblerait que ce soit une très bonne idée d'en prévoir une.

M. RENEVEY : pour l'esplanade, une séance a eu lieu cette semaine. Donc, je propose d'en reparler à la prochaine Commission de la sécurité, où l'on devrait avoir enfin les éléments qui permettraient de répondre à cette problématique qui, je vous le concède volontiers, est une problématique importante pour ce quartier.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

Pour la route des Jeunes et le passage-piétons, je crois que la réponse a déjà été donnée. La DGT ne veut pas de passage-piétons à cet endroit, parce qu'elle estime que c'est trop dangereux du point de vue circulation, dont acte ! Je n'ai pas d'autres réponses à vous donner pour l'instant.

M. LORENZINI : pour le chemin de la Colline, il me semble que j'avais déjà répondu, on est dans une zone qui est une sorte de frange entre la zone bleue du Grand-Lancy et la zone bleue du Petit-Lancy. Une étude est en cours qui a été déposée pour modifier les zones bleues, je crois que cela avait été présenté en commission, qui permettra de les relier, ce qui fait qu'on n'aura plus ces quelques places blanches qui sont résiduelles sur le chemin de la Colline.

La séance est levée à 23h05.

La Secrétaire :

Céline ROSSELET

La Présidente :

Nathalie VERGAIN

Séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2018

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Yves DUPONT, citoyen de Lancy : j'aimerais poser une question au Conseil administratif. Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole.

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, en préambule à ma question au Conseil administratif, j'aimerais dire ceci : nous sommes grandement soulagés par les décisions positives qui ont été adoptées ce soir au sujet du projet de construction du bâtiment de St-Marc au Petit-Lancy.

Cependant, nous tenons à vous dire combien nous avons été surpris par la tournure des prises de position négatives lors du précédent Conseil municipal du 1^{er} février 2018 au sujet de notre projet. A l'issue de ce Conseil, notre consternation était totale tant nous n'avions pas imaginé que notre projet développé dans un souci de réalisation sociale, écologique et environnementale pourrait être contesté avec tant de vigueur.

La leçon que nous pouvons tirer sur le résultat de ces débats, de notre point de vue, nous révèle le manque de communication entre le Conseil administratif et les commissions du Conseil municipal pour un projet comme le nôtre dont la commune a été saisie depuis 10 ans, mais surtout depuis...

M. MAUGUÉ : ...Madame la Présidente, nous ne sommes pas ici pour entendre un plaidoyer, ce sont des questions qui peuvent être posées au Conseil administratif.

Mme VERGAIN : M. DUPONT, s'il vous plaît, passez à la question !

M. Yves DUPONT : Messieurs les Conseillers administratifs, que comptez-vous faire pour qu'une telle situation ne se reproduise plus ? Je vous remercie.

M. BONFANTI : je crois que la motion qui a été votée aujourd'hui répond en partie à votre interrogation.

Mme Christine BEUN : ce n'est pas une question, mais un remerciement pour une fois, concernant les barrières qui se trouvent sur l'Espace Palettes, elles ont été posées et c'est nickel, merci.